

## FICHE ACTION N° 1.1

# Révision du PLU

Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat attractive et durable
Action nom	Révision du PLU
Action n°	1.1
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Brienne-le-Château doit réviser le PLU de la commune afin de faire coïncider les projets d'aménagement urbain de la ville et les dispositions locales en matière d'urbanisme.</p> <p>Cette révision devra s'effectuer en conformité avec les orientations définies dans le SCoT. Dans cette perspective, des complémentarités et ajustements ont été identifiés entre les orientations stratégiques du SCoT et celles définies dans le projet de territoire de la commune de Brienne-le-Château dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.</p>
Partenaires	- EPF, artisans, commerces, agriculteurs, PNRFO, institutionnels, etc...
Dépenses prévisionnelles/définitives	Cabinet d'étude Perspectives Urbanisme et paysage :38 520 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>DGD : 11 556 €</b> <b>Fonds Vert : 15 408 €</b> <b>Commune : 11 556 €</b>
Calendrier	<p><u>-Etape 1</u> : sélection d'une maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité du PLU avec le SCoT</p> <p><u>-Etape 2</u> : révision du PLU en conseil municipal</p> <p>Période de septembre 2023 à septembre 2025</p>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<p>PLU des communes voisines</p> <p>Liens avec les différents plans régionaux et territoriaux : SCOT, plan climat, SRADDET, PNRFO, PLH, Chambre du commerce et industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture, Mobilité, conseil départemental, conseil régional, Communauté de Communes, etc...</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du rétroplanning de l'étude Perspectives Urbanisme et paysage
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La révision du PLU poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viabilisation et aménagements de terrain</li> <li>- Exploitation de terrain (résidentiel, tertiaire, commerce)</li> <li>- Etalement urbain évité</li> </ul>



Annexes

Délibération du 25/09/23 n° 063-2023

Guide méthodologique cabinet Perspectives Urbanisme et Paysage :

- Ateliers formation
- Diagnostic et état initial de l'environnement
- L'enquête publique
- L'arrêt du projet
- Zonage, orientations d'aménagement et programmation du règlement
- Débat au sein du Conseil Municipal
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Approbation du PLU
- Contrôle de la légalité

## FICHE ACTION N° 1.2

# Soutien à l'initiative et la participation citoyenne

Orientation stratégique	Soutien à l'initiative et la participation citoyenne
Action nom	Création de conseils de quartier ou animation avec actions ciblées
Action n°	1.2
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Face au phénomène croissant de la défiance des citoyens à l'égard des autorités publiques, la démocratie participative constitue un levier déterminant pour confirmer ou non la pertinence des décisions publiques et améliorer leur qualité.</p> <p>C'est dans ce cadre que la commune de Brienne-le-Château entend soutenir les initiatives portées par des citoyens contribuant à la revitalisation du territoire, et encourager la participation citoyenne. L'objectif, à terme, est de faire en sorte que les administrés prennent une véritable part à l'action communale.</p> <p>Cette action s'est aujourd'hui traduite par le soutien à l'implantation d'une micro-forêt, initiée par un citoyen. Dans ce cadre, la commune a signé une convention avec l'ONF pour assurer l'implantation de cette micro-forêt. Un partenariat s'est engagé avec l'école élémentaire, mais aussi la résidence autonomie de la commune pour favoriser les relations intergénérationnelles.</p> <p>La participation citoyenne s'est également concrétisée par la création d'un conseil municipal jeune (CMJ) qui participe aussi aux actions et à l'animation.</p> <p>Ces actions visent à terme à permettre la création de Conseils de quartier. Le succès du projet est en partie lié à la possibilité de dédié du personnel à l'animation des actions.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations</li> <li>- Institutionnels</li> <li>- Administrés</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Dépense du projet micro foret HT: <b>7 000 €</b></p> <p><b>Accord Région Grand Est/micro forêt : 5000 € et Participation commune 2000 €</b></p>



	<p><u>Animation des actions</u> Les coûts prévisionnels de personnel ont été calculés sur la base du coût d'un mi-temps mensuel, soit 760 €/mois</p> <p><u>2023</u> : 18 240 € <b>2024 : 18 240 € valorisation sur poste urbanisme</b> <u>2025</u> : 18 240 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Nécessité de financement d'un poste d'animation des conseils de quartier/animation des actions de la commune.</p> <p>-Région Grand Est : <i>(en fonction des dispositifs en vigueur et aux crédits alloués au moment du dépôt du dossier)</i> : dispositif de soutien à la vie associative de proximité Diva'p <i>(à confirmer)</i> -Banque des territoires <i>(à confirmer)</i></p> <p><i>Le plan de financement sera l'objet de précisions ultérieurement.</i></p>
Calendrier	<p><u>Implantation micro-forêt</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>ème</sup> semestre 2023 : convention de partenariat avec l'ONF</li> <li>- 1<sup>er</sup> semestre 2024 : plantation de la micro-forêt, recherche de financements pour le mobilier urbain. Mise en place d'un partenariat avec l'école élémentaire de la commune</li> </ul> <p><u>Lancement des conseils de quartier/animation d'actions</u> : dès le recrutement d'un ETP pour l'animation ou temps de personnel déjà en place affecté à cette tâche</p>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'initiatives citoyennes soutenues et/ou réunions collectives avec les citoyens</li> <li>- Taux de fréquentation des conseils de quartier et/ou des réunions collectives</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le soutien aux initiatives citoyennes et la création de conseils de quartier poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics et sociaux</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> <li>- Aide aux individus, notamment aux personnes isolées et âgées</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 1.3

# Lutter contre l'habitat dégradé

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat attractive et durable
Action nom	Lutter contre l'habitat dégradé
Action n°	1.3
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p><u>Description et champ d'application</u></p> <p>Cette action a pour objectif de stimuler, accompagner et prioriser la réhabilitation / reconstruction des logements les plus dégradés de la Commune, ainsi qu'à l'échelle intercommunale.</p> <p>De nombreux ménages dans la commune vivent sous le seuil de pauvreté et n'ont pas la possibilité de mettre en œuvre de opérations de rénovation ou de démolition de l'habitat. De ce fait, le sujet de l'habitat indigne devient préoccupant et les procédures administratives et judiciaires sont longues. La Commune souhaiterait pouvoir intervenir en amont des dégradations définitives et pouvoir accélérer les procédures. La nouvelle loi du 9 avril 2024 relative à la lutte contre l'habitat dégradé devrait permettre des avancées. A certains endroits de la Commune, le maire aimerait pouvoir faire réaliser d'office des travaux, voire faire démolir des bâtiments non conformes aux règles d'urbanisme présentant un risque pour la sécurité ou pour la santé. La Commune souhaite également mener une surveillance accrue des marchands de sommeil.</p> <p><b>La signature d'une convention avec l'EPFGE :</b> La convention avec l'EPFGE a pour objectif d'apporter à la commune un appui en ingénierie pour l'aider à définir précisément ses projets, à étudier la faisabilité juridique, technique et financière, et en préciser le montage, en amont de toute intervention opérationnelle. L'EPFGE apporte son expertise technique et associe en tant que de besoin les autres ressources en ingénierie existantes sur le territoire. Il peut également assurer la maîtrise d'ouvrage d'études préalables en participant à leur financement.</p> <p><u>4 principaux axes de travail ont été retenus :</u> <b>L'axe 1 :</b> développement économique avec l'ancien commerce casino, fermé depuis plusieurs années. Une étude est nécessaire afin de pouvoir</p>

	<p>envisager son rachat et étudier l'installation d'un nouveau commerce, qui pourrait accueillir les produits du terroir et en faire la vente.</p> <p><b>L'axe 2</b> : identifier une petite friche entre deux constructions de maisons situées dans un îlot d'habitation. Une étude permettrait de définir un projet qui pourrait être inséré.</p> <p><b>L'axe 3</b> : concerne l'habitat dégradé d'une habitation qui mériterait la mise en péril. Une étude est également nécessaire pour envisager la démolition.</p> <p><b>L'axe 4</b> : acquisition du foncier ; rachat du terrain appartenant à Troyes Aube Habitat, proche des infrastructures sportives, culturelles et scolaires.</p> <p>Cette action s'inscrit plus largement dans la volonté de mise en place d'une OPAH à l'échelle du Département. Elle permettra également de valoriser le patrimoine de la Commune en l'améliorant.</p> <p><u>Objectifs poursuivis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'acquisition des logements les plus dégradés par l'EPFGE : réalisation d'études et prise de décision sur la nécessité d'une démolition / reconstruction, ou d'une réhabilitation simple.</li> <li>- Améliorer le confort des logements dans un souci sanitaire, de qualité et de durabilité : incitation à des réhabilitations plutôt globales que partielles, sécurisation des logements, et amélioration de la performance énergétique.</li> <li>- Valoriser le patrimoine de la Commune.</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPFGE</li> <li>- ANCT</li> <li>- DDT</li> <li>- ARS</li> <li>- CD</li> <li>- Région Grand Est</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Montant des opérations : 195 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune : 115 000 € HT et EPFGE 80 000 €HT
Calendrier	Octobre 2024
Liens autres programmes et contrats territorialisés	Le lancement d'une OPAH à l'échelle du Département / PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Mise en œuvre opérationnelle de la convention par des actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements dégradés ou indignes mis aux normes de décence</li> <li>- Nombre de logements mis aux normes de confort</li> <li>- Taux de diminution de la vacance des logements</li> <li>- Nombre de diagnostics énergie réalisés pour les logements particuliers</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de l'acquisition foncière et patrimoniale de la Commune</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La lutte contre l'habitat dégradé poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des logements</li> <li>- Sécurisation de l'habitat dégradé</li> <li>- Réhabilitation du centre-bourg</li> <li>- Revitalisation des logements du bourg</li> <li>- Lutte contre la vacance des logements</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Annexes	Délibération du (signature de la convention en octobre)
Date de mise à jour de la fiche	<b>21/06/2024</b>

## FICHE ACTION N° 1.4

# Piloter le projet de restructuration du pôle gare

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat attractive et durable
Action nom	Piloter le projet de restructuration du pôle gare
Action n°	1.4
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	La commune dispose sur son territoire d'une ancienne gare, aujourd'hui désaffectée et laissée à l'abandon. Un projet de requalification est à réfléchir : commerce, habitat...
Partenaires	EPFGE/ANCT/UDAPT/DDT/T/PREFECTURE
Dépenses prévisionnelles/définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des études
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer l'habitat, le commerce, ou le tourisme
Annexes	
Date de mise à jour de la fiche	25/07/2024

## FICHE ACTION N° 2.1

### Amélioration de la visibilité de la galerie Napoléon pour en faire une locomotive pour le cœur marchand

Orientation stratégique	Maintenir et diversifier l'offre commerciale pour soutenir l'emploi
Action nom	Amélioration de la visibilité de la galerie Napoléon pour en faire une locomotive pour le cœur marchand
Action n°	3
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>Située rue de l'école militaire, la Galerie Napoléon est un élément structurant du linéaire commercial de Brienne-le-Château. Sa mise en visibilité de cette galerie commerciale est donc un levier clé de la vitalité commerciale du centre-ville.</p> <p>La commune entend prioriser cette action dès l'année 2024 en se portant acquéreuse d'un local commercial à côté de la galerie.</p>
Partenaires	- EPF
Dépenses prévisionnelles/définitives	<i>Etude flasch commerces</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Banque des territoires : <b>9 950 € HT</b></i>
Calendrier	<i>20/06 au 30/09 2021</i>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	Documents CCLC
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation de la galerie commerciale</li> <li>- Evolution du chiffre d'affaires des commerces de la Galerie Napoléon</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mise en visibilité de la Galerie Napoléon cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation du linéaire commercial du cœur marchand</li> <li>- Diversification de l'offre commerciale</li> <li>- Soutien à l'accessibilité des commerces de centre-ville</li> </ul>
Annexes	Etude SINOPIA sur le commerce



## FICHE ACTION N° 2.2

### Organisation de rencontres entreprises/demandeurs d'emploi

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Organisation de rencontres entreprises/demandeurs d'emploi
Action n°	4
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>La commune de Brienne-le-Château entend faciliter les rencontres entre demandeurs et employeurs, notamment issu du territoire. Cette action contribue à l'insertion professionnelle, notamment des plus jeunes, et plus généralement à la baisse du taux chômage au sein du territoire communal.</p> <p>Cette action se concrétise dès aujourd'hui par différentes initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition de locaux municipaux pour des ateliers de rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises</li> <li>- Une dynamique de bonne coopération avec les services de l'opérateur de l'Etat France Travail</li> <li>- Convention mairie et entreprises de l'IAE (entretien des espaces verts)</li> <li>- Contrat d'apprentissage au service technique de la mairie</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- France Travail/embauche de contrats aidés à la mairie</li> <li>- Entreprises locales</li> <li>- Entreprises de l'IAE(convention pour entretien des espaces verts)</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<i>Tout au long de l'année en fonction des besoins à déterminer</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2023 : rémunération de 4 CUI : un cout employeur au total de 69 606,08 €, subventions reçues 22 675,45 € (ASP) donc le total du cout employeur pour la mairie revient à 46 930,63 €.</b></li> </ul> <p>2024 dépenses à prévoir heures IAE pour entretien des espaces verts de la commune</p>
Calendrier	<p>Printemps 2424 pour entretien des espaces verts de la commune</p> <p>2023 et 2024 : 4 contrat aidés embauchés par la commune</p> <p>Novembre 2024 : organisation d'un forum entreprises en partenariat avec France Travail</p>



Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants aux rencontres demandeurs d'emploi/entreprises</li> <li>- Evolution du taux de chômage au sein du territoire communal</li> <li>- Effort de la commune dans les contrats aidés</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'organisation de rencontres entre demandeurs d'emploi et entreprises cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux individus</li> <li>- Aide au recrutement par les entreprises</li> <li>- Appui à l'insertion professionnelle et au retour à l'emploi</li> </ul>
Annexes	Délibération du 9 octobre 2023 n° 72-2023

## FICHE ACTION N° 3.1

### Développement de bandes cyclables et de voies partagées

Orientation stratégique	Réorienter les déplacements sur le territoire et favoriser les mobilités douces
Action nom	Développement de bandes cyclables et de voies partagées
Action n°	5
Statut	<b>En projet</b> / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>La commune de Brienne-le-Château poursuit, à travers la création de bandes cyclables, un triple objectif de développement des mobilités douces, de développement touristique et de sécurisation des déplacements des administrés.</p> <p>Une connexion des pistes cyclables communales est envisagée avec celles portées par le département de l'Aube et la communauté de communes des Lacs de Champagne.</p> <p><u>La première étape consistera à tracer des bandes cyclables par du marquage au sol.</u></p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- DDT</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>2 à 4 € par mètre linéaire pour une réelle piste cyclable            Soit pour 5 km (exemple) : entre 10 000 et 20 000 €</p> <p><i>Coût exact à préciser dans le cadre d'une étude de faisabilité.</i></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Région Grand Est (<i>en fonction des dispositifs en vigueur et aux crédits alloués au moment du dépôt du dossier</i>) : 40% (dispositifs Schéma Vélo ou Centralité)</li> <li>-Financements du conseil départemental dans le cadre des projets voirie / déplacements mobilités (<i>à préciser</i>)</li> <li>-Plan vélo</li> <li>-Fonds vert</li> </ul>
Calendrier	Lancement d'une étude de faisabilité en 2025 ( <i>à confirmer</i> )
Liens autres programmes et contrats territorialisés	Plan tourisme départemental
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation des bandes cyclables</li> <li>- Taux de satisfaction des usagers des bandes cyclables (sondages)</li> </ul>



Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement de bandes cyclables au sein de la commune poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration des systèmes de transport</li><li>- Amélioration des équipements publics</li><li>- Meilleure utilisation du foncier</li><li>- Réduction des émissions de CO2 et de l’empreinte carbone</li><li>- Amélioration des systèmes d’énergie renouvelable</li><li>- Amélioration de la mobilité</li></ul>
Annexes	PLU

## FICHE ACTION N° 4.1

### Rénovation de la station d'épuration

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Rénovation de la station d'épuration
Action n°	6
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : SOGEA SDDEA
Description de l'action	<p>Face à des besoins d'assainissement croissants et des exigences de mise en conformité, la commune de Brienne-Le-Chateau a décidé d'engager des travaux de rénovation sur la station d'épuration.</p> <p>Le but des travaux, via la mise en conformité de la station d'épuration, est d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants en matière d'assainissement des eaux. La réduction des déversements en milieu naturel aura également un impact positif pour la commune, en réduisant l'empreinte carbone de la station et en protégeant davantage l'environnement des déversements nuisibles.</p> <p>Plusieurs bouquets de travaux ont été envisagés. Le scénario retenu en conseil municipal du 18 décembre 2023 porte sur la mise en place d'un bassin tampon enterré de 600m<sup>3</sup> associé à un poste de relèvement, et la mise en séparatif des secteurs à l'aval de ce bassin tampon. Ce bouquet de travaux permettra de traiter à la fois les problématiques ECPP et ECPM constatées au sein de la station d'épuration. Il fait l'objet d'une fiche action consacrée (travaux d'assainissement)</p> <p>A noter que des travaux complémentaires sont nécessaires au sein de la STEP elle-même.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDT</li> <li>- SOGEA SA</li> <li>- Agence de l'eau</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Etudes : 350 000 € (prévisionnel)</p> <p>Travaux : à définir après les études</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>-Aide "Gérer un système d'assainissement collectif des eaux usées" (Agence de l'eau Seine-Normandie) (<i>à confirmer</i>) pour les études</p> <p>-Aqua-prêt (Banque des Territoires)</p>
Calendrier	<p>Démarrage des études fin 2024</p> <p>Lancement des travaux fin 2026</p>



Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Taux de qualité des eaux du système d'assainissement communal
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation de la station d'épuration poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics</li> <li>- Amélioration de la résilience du territoire</li> <li>- Réduction des émissions de CO2</li> <li>- Amélioration des systèmes d'énergie</li> </ul>
Annexes	Etude BIOS Schéma directeur de l'eau

## FICHE ACTION N° 4.2

# Rénovation de la maison des associations

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Rénovation de la maison des associations
Action n°	4.2
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b> /
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Chateau
Description de l'action	<p>Les locaux associatifs de la commune de Brienne-le-Château posent aujourd'hui des problèmes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et d'efficacité énergétique. Ainsi, l'objectif de la rénovation et de la modernisation de la maison des associations est d'améliorer l'accessibilité du bâtiment et d'engager sa mise aux normes énergétique.</p> <p>Cette rénovation aura des conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : les associations jouent un rôle fondamental en faveur du développement social local et de la vie du territoire. Elles favorisent la cohésion sociale, l'animation, l'attractivité et le rayonnement de la ville. Elles contribuent également à l'éducation des jeunes dans les domaines sportifs, culturels et de la citoyenneté. Un bâtiment rénové serait donc un témoignage de la "vitalité sociale" de la commune.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- ANDRA</li> <li>- DETR</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<i>Remise en état du bâtiment (peinture intérieur et extérieur), aménagement mobilier, isolation, chauffage</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	ANDRA : 5000 € (mobilier) Travaux en régie : 20 000 €
Calendrier	<p><u>-Etude préalable de faisabilité</u> : à engager via le conseiller énergie de la commune</p> <p><u>-Engagement des travaux</u> : Travaux en régie été 2024</p>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation de la maison des associations</li> <li>- Augmentation de la vitalité sociale de la commune (création d'associations, nombre d'habitants engagés au sein d'une association)</li> </ul>





Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation de la maison des associations poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration des équipements sociaux</li><li>- Amélioration du cadre de vie</li><li>- Aide aux administrés</li><li>- Augmentations des entreprises ou coopératives sociales</li></ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 4.3

# Développement de l'épicerie sociale

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Développement de l'épicerie sociale
Action n°	4.3
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château : CCAS
Description de l'action	<p>Le développement des activités de l'épicerie sociale vise à la fois à renforcer le commerce de proximité ainsi qu'à créer un véritable lieu d'accueil et d'échange au sein de la commune.</p> <p>Dans un contexte économique difficile de précarisation croissante des ménages et d'inflation, l'épicerie sociale répond à des enjeux alimentaires et sociaux, tout en visant à préserver la dignité des habitants. Pour ce faire, l'épicerie sociale doit donc disposer de personnel social, afin de gérer les activités au quotidien. L'épicerie sociale peut également être utilisée en tant que résidence autonomie.</p> <p>Deux scénarios peuvent être envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>scénario n°1</u> : recrutement d'un personnel social à mi-temps</li> <li>- <u>scénario n°2</u> : reprise de l'épicerie sociale par un porteur de projet</li> </ul> <p>Ces scénarios interviennent dans le cadre de l'objectif principal de l'action, qui est la modification du portage de l'épicerie sociale.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association nationale des épiceries solidaires (ANDES) (AAP / AMI scénario n°1)</li> <li>- Porteur de projet (scénario n°2)</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Les coûts prévisionnels ont été calculés sur la base du coût d'un mi-temps mensuel, soit 760 €/mois :</p> <p><u>2023</u> : 9 120 €  <u>2024</u> : 9 120 €  <u>2025</u> : 9 120 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Scénario 1</u> : AAP / AMI "Soutenir la création d'épiceries solidaires" (à confirmer)</p> <p><u>Scénario 2</u> : Le développement des activités de l'épicerie sociale serait porté financièrement par le porteur de projet.</p>
Calendrier	<u>Recrutement d'un personnel social</u> : dès que possible (sous réserve de financements)

Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation de l'aire de l'épicerie sociale (observation d'une augmentation de la fréquentation par rapport au portage actuel).</li> <li>- Rythme de diminution de la précarisation des populations fragilisées.</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le développement de l'épicerie sociale poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux individus</li> <li>- Amélioration des équipements publics et sociaux et du cadre de vie</li> <li>- Augmentation des entreprises et des coopératives sociales</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 4.4

# Création d'une aire de camping-car

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Création d'une aire de camping-car
Action n°	4.4
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Chateau
Description de l'action	<p>La création de cette aire répond à un enjeu d'élargissement de l'offre des équipements communaux disponibles.</p> <p>Le prestataire sélectionné est la société CAMPING-CAR Park, premier réseau d'aires d'étape et d'aires de services. La commune de Brienne-le-Château a autorisé, sous le régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, la société CAMPING-CAR Park à exploiter l'aire de stationnement pour camping-cars et à y effectuer toutes les opérations nécessaires à la gestion, la promotion et la commercialisation de l'aire pour camping-cars.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Société CAMPING-CAR Park</li> <li>- EPF</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p><u>Coûts de fonctionnement</u> :</p> <p>2023 : 3 481 € 2024 : 4 312 € 2025 : 4 598 €</p> <p><u>Coûts d'investissement</u> :</p> <p>133 779,48 € (travaux) + 63 422,40 € (équipement) = 197 221,88 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>*Phase d'investissement</u> : à déterminer</p> <p><u>*Phase d'exploitation</u> : chiffre d'affaires tiré de l'exploitation commerciale de l'aire</p> <p>Exemple pour l'année 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-CA prévisionnel d'exploitation TTC : 28 306</li> <li>-Gestion commerciale CCP TTC : 10 258 €</li> <li>-Total recettes TTC pour mairie Brienne-le-Château : 18 048 €</li> </ul>
Calendrier	A déterminer
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation de l'aire de camping-car</li> <li>- Taux d'impact sur le tourisme local et l'attractivité du territoire</li> </ul>

Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une aire de camping-car poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Viabilisation et aménagements de terrain</li><li>- Retombées fiscales</li><li>- Meilleure utilisation du foncier</li><li>- Amélioration des équipements publics et sociaux et du cadre de vie</li></ul>
Annexes	Annexe 1 : plan d'aménagement de l'aire de camping-cars Annexe 2 : exemples d'équipements peints dans d'autres communes

## Annexe 1 : plan d'aménagement de l'aire de camping-cars



Annexe 2 plan d'aménagement de l'aire de camping-cars

EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS PEINTS



**Dienne (15)**



**St Pierre de Chartreuse (38)**



**Villandry (37)**



## FICHE ACTION N° 4.5

### Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle
Action n°	4.5
Statut	En projet / Validée / <b>Livrée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Afin de répondre aux besoins des habitants et des professionnels de santé de la commune de Brienne-le-Château et alentours, la commune a décidé la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle.</p> <p>Ce projet est destiné à pallier l'offre de soins déficitaire sur le territoire de la commune mais aussi sur celui des communes voisines situées dans un rayon de 10 km, ce qui représente plus de 5700 habitants. L'objectif est de permettre à des professionnels de santé de se regrouper et ainsi de leur offrir de meilleures conditions de travail en bénéficiant d'équipements communs mais surtout de la possibilité d'une collaboration étroite et d'une coordination efficace. L'objectif est également de disposer d'une qualité de soins renforcée et centralisée en un lieu unique au bénéfice de la population.</p> <p>L'opération consiste en la construction d'un bâtiment neuf de 632 m<sup>2</sup> comprenant divers bureaux, salles de soins, salles d'attente, espaces d'accueil. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement composé du cabinet d'architecte Pierre SAAB de Troyes et des bureaux d'études SETI et BETC. Le projet sera réalisé au cœur de la ville, sur la place Gabriel Bonvalot, actuellement à usage de parking public, et comprendra deux pôles : un pôle médical et un pôle paramédical.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est</li> <li>- ARS</li> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- UDAP</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Coût de l'opération sur 2022 et 2023 : <b>1 620 000 HT €</b> dont 1 300 000 € HT de travaux co-financé en deux phases (DETR-Région Grand Est et Conseil Départemental)</p> <p>En 2022, ajout d'un surcoût au projet suite au renchérissement des dépenses énergétiques. Une troisième phase de dépense est en cours d'estimation pour la pose de panneaux photovoltaïques.</p>



Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>-Région Grand Est : 275 000 €</b> <b>-ARS : 25 000 € pour projet de santé</b> <b>-Département Aube : 250 000 €</b> <b>-DETR : 384 373 € pour la tranche 1 (attribuée) et FNADT 257 000 € (pour la tranche 2).</b>
Calendrier	Construction lancée au 1 <sup>er</sup> trimestre 2023
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Amélioration de l'accès aux soins des populations
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retombées en termes d'emploi</li> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments</li> <li>- Amélioration des équipements publics</li> <li>- Lutte contre le niveau de vacance des logements</li> </ul>
Annexes	<p>Délibération du 29/ 06/201 n° 34-2021 (création d'une MSP)</p> <p>Délibération du 13 avril 20223 n°22-2023 (Procédure de consultation des travaux)</p> <p>Annexe 1 : plan de situation géographique</p> <p>Annexe 2 : plan du rez-de-chaussée et disposition des locaux de santé</p> <p>Annexe 3 : perspectives (vue de face)</p>

Annexe 1: plan de situation géographique



PLAN DE SITUATION, ECHELLE 1/500



Annexe 3 : perspectives (vue de face)



PERSPECTIVES

## FICHE ACTION N° 4.6

# Création d'une maison France services

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Création d'une maison France services
Action n°	4.6
Statut	En projet / Validée / Engagée/Livrée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Depuis 1974 les locaux de la mairie n'ont pas été réhabilités. Ainsi, le conseil municipal souhaite améliorer les conditions de travail des agents et garantir un meilleur accueil des usagers de la commune. Les conditions d'accueil doivent aujourd'hui pouvoir se faire dans des espaces de confidentialité et surtout respecter les distances de sécurité liées au COVID-19. Compte tenu de la promiscuité de la configuration de l'accueil actuel, les gestes barrières ne peuvent être respectés correctement. Les mesures de distanciation sociale imposées par l'épidémie impliquent de gérer l'espace différemment. Les visio-conférences vont se multiplier et ainsi des espaces doivent être créés avec du matériel modernisé et adapté. Il est nécessaire de créer un environnement à la fois motivant, fluide et sécurisant pour les équipes.</p> <p>Aussi, la commune souhaite se saisir de nouveaux outils et dispositifs innovant permettant d'améliorer l'accueil des publics et souhaite ainsi mettre en place une structure France Services, améliorant également le partenariat avec les organismes de droit commun et aussi inciter les usagers à se saisir de l'outil numérique. Ce projet répond donc à un besoin de la population locale à l'échelle communautaire évoqué pendant la campagne municipale. Le cahier des charges lié à la mise en œuvre de cette structure France Services nécessite un aménagement des locaux et un équipement technologique permettant le travail dématérialisé.</p> <p>Le présentiel et le numérique devront fusionner dans des espaces conçus pour permettre aussi bien la collaboration sur place que le travail à distance. À l'heure où les équipes recourent de plus en plus à la collaboration en visioconférence, les outils collaboratifs de dernière génération favorisent une expérience plus inclusive pour les agents et ce sur quoi ils travaillent, qu'ils se trouvent tous dans la même pièce ou dans des lieux différents.</p>



	<p>L'immobilier faisant partie intégrante de la stratégie de réussite dans l'organisation administrative, administrés et agents administratifs doivent donc bénéficier de conditions de travail et d'accueil optimal.</p> <p>L'opération consiste donc à rénover l'intérieur du bâtiment de la mairie, principalement l'accueil destiné aux usagers de la commune et de le doter d'un équipement plus performant compte tenu des enjeux de dématérialisation. Cette rénovation englobera la création d'une structure France Services.</p> <p>La structure emploi 2 agents administratifs à temps plein</p>
Partenaires	- Etat
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p><b>Montant HT : 90 900 € (gros œuvre) + 18 968 € HT (changement de fenêtres) + 8 118 € TTC (diagnostic énergétique)</b></p> <p>-Travaux intérieurs de gros œuvre pour la création des différents espaces, y compris France services : 75 183 €  -Achats de mobilier pour le fonctionnement des espaces administratifs de la mairie, y compris France services : 15 717 €</p> <p>Dépenses de personnels en 2023 :</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>Commune 31 366 €</b>  <b>État (DETR) : 72 720 €</b>  <b>Andra : 13 000 €</b>  <b>FNADT /FNFS 2022 : 30 000 € et 2023 : 35 000 € et 2024 : 35 000 €</b>  <b>Commune (2 postes en reliquat) : 46 557 € et participation ASP 4 672€</b></p>
Calendrier	Le dispositif France services est actuellement fonctionnel.
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation de la maison France services</li> <li>- Taux de satisfaction des usagers (sondage)</li> <li>- Taux d'accès des usagers aux services publics</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création d'une maison France services poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics et du cadre de vie</li> <li>- Aide aux individus</li> <li>- Développement de ressources pédagogiques numériques</li> </ul>
Annexes	Délibération du 20/05/21 n°27-2021

## FICHE ACTION N° 4.7

# Mise en place d'un système de vidéoprotection

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Mise en place d'un système de vidéoprotection
Action n°	12
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'évolution des actes de délinquance constatés sur le territoire, la commune de Brienne-le-Château a décidé de mettre en place un système de vidéo protection pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafics de stupéfiants ;</li> <li>- secourir des personnes ;</li> <li>- protéger les installations publiques ;</li> <li>- prévenir toutes formes de risques.</li> </ul> <p>Pour ce faire, un diagnostic de sûreté a été réalisé par la Gendarmerie Nationale : 16 points stratégiques ont été identifiés pour installer des caméras.</p> <p>L'opération consiste à installer 16 caméras qui seront reliées directement à la Police Municipale et en lien avec la Gendarmerie. La mise en œuvre de l'opération se fera en trois phases. La première se déroulera sur l'année 2022, l'autre sur l'année 2023 et la dernière sur l'année 2024. Les 2 premières sont mises en œuvre et terminées.</p> <p>Il est à noter que dans le cadre de cette action, une convention de sécurité entre la commune et la gendarmerie a été signée en juin 2023</p>
Partenaires	- Gendarmerie nationale
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p><b>1<sup>ère</sup> phase : 71 885,00 HT €</b> (fourniture et pose de 5 caméras, logiciels et branchements / raccordement électrique) et <b>19 408 € (région Grand Est et 28 754€ DETR)</b> pour le branchement électrique</p> <p><b>2<sup>ème</sup> phase : Travaux 39 308 € (22 000 € FIPD et 7861 € de DETR)</b></p> <p><b>3<sup>ème</sup> phase : 6 caméras supplémentaires nécessaires (Travaux 42 132 €), FIPD en cours, dossier déposé en février 2024, DETR à voir</b></p>

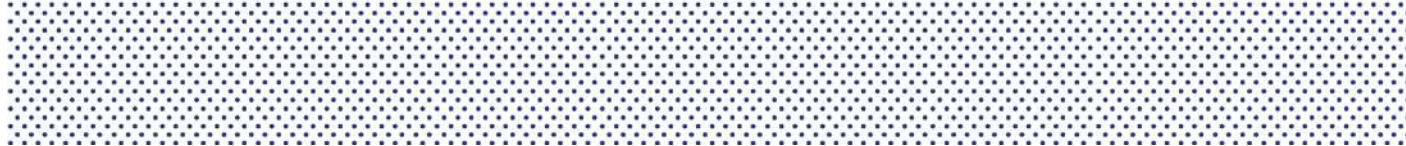
Plan de financement prévisionnel / définitif	Montant total du projet (1 et 2): <b>111 193 € € HT</b> -Maître d'ouvrage : <b>39 170 €</b> -Etat (DETR 1 et 2) : <b>36 615 €</b> -Région Grand Est : <b>19 408 €</b> -FIDP : <b>22 000 €</b>
Calendrier	Fin des travaux première phase en novembre 2022. Fin des travaux deuxième phase décembre 2023
Liens autres programmes et contrats territorialisés	Dispositif voisin vigilants en cours de déploiement
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réduction des actes de délinquance et d'incivilité</li> <li>- Taux de satisfaction des usagers (sondage)</li> <li>- Taux de réquisition des images par la gendarmerie</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place d'un système de vidéoprotection poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Annexes	Audit vidéo protection gendarmerie Délibération du 10/02/22 n° 88-2023 et du 26/06/23 n° 58-2023

## FICHE ACTION N°4.8

# Rénovation des éclairages publics

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Rénovation des éclairages publics
Action n°	4.8
Statut	En projet / Validée / <b>Livrée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa transition écologique, et dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie, la commune de Brienne-le-Château engage de nombreuses actions en faveur de la sobriété énergétique</p> <p>A ce titre, la commune engage la rénovation des éclairages publics, afin de permettre la mise en place d'équipements moins énergivores. Cette action passe notamment par le remplacement des 800 ampoules des luminaires par de l'éclairage led. Une première vague a été déployée dès le deuxième semestre 2023.</p> <p>Cette action s'accompagne également de la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage public la nuit, également à des fins de sobriété énergétique.</p>
Partenaires	- Etat (Fonds vert)
Dépenses prévisionnelles/définitives	- <b>17 200€</b>
Plan de financement prévisionnel / définitif	- <b>Etat (Fonds vert) : 5 160 €</b> - <b>Commune 12 040 €</b>
Calendrier	1 <sup>er</sup> semestre 2024
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Consommation électrique de l'éclairage public - Dépenses d'énergie de la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La Rénovation des éclairages publics cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la sobriété énergétique</li> <li>- Transition énergétique</li> <li>- Lutte contre la pollution lumineuse</li> </ul>
Annexes	Délibération du 26 juin 2023 (n°562023)





## FICHE ACTION N° 4.9

### Diagnostic territorial dédié à la question de la jeunesse

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Diagnostic territorial dédié à la question de la jeunesse
Action n°	4.9
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>CC des Lacs de Champagne et commune de BLC</i>
Description de l'action	<p>La Commune de Brienne-le-Château souhaite répondre aux besoins de l'ensemble des publics, et notamment de la jeunesse. Le territoire concentre en effet certains équipements et loisirs à destination de la jeunesse, et notamment l'un des trois Accueils Collectifs de Mineurs du territoire intercommunal. Elle s'assure également d'associer les jeunes à la vie municipale, à travers le conseil municipal jeunes.</p> <p>Pour s'assurer de la pertinence de son offre d'équipements et de services auprès de ce public spécifique, la commune participera à la mise en place d'un diagnostic territorial centré sur la jeunesse, dans le cadre du PTRTE de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne.</p> <p>Le lancement de ce diagnostic a ainsi été décidé en COPIL du PTRTE au mois de novembre 2023.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- Maison pour Tous-Centre Social</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<i>Non définies</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini</i>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Novembre 2023 : vote en COPIL PTRTE en faveur du lancement d'un diagnostic jeunesse</li> <li>- 1<sup>er</sup> semestre 2024 validation du cahier des charge et choix du prestataire</li> <li>- Septembre 2024 1<sup>er</sup> COPIL</li> </ul>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution démographique des moins de 25 ans au sein du territoire communal et intercommunal</li> <li>- Evolution de l'offre d'équipements et loisirs</li> </ul>



<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le lancement d'un diagnostic territorial centré sur la jeunesse cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de l'offre d'équipements et loisirs aux besoins de la population</li> <li>- Association des plus jeunes à la vie communale</li> <li>- Soutien au maintien des populations jeunes au sein du territoire communal et intercommunal</li> </ul>
<p>Annexes</p>	<p>Cahier des charges du diagnostic</p>

## FICHE ACTION N°4.10

# Acquisition de foncier pour développer l'équipement culturel de la Commune

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Acquisition de foncier pour développer l'équipement culturel de la Commune
Action n°	4.10
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p><u>Description et champ d'application</u></p> <p>La présente action a pour objectif l'acquisition d'un terrain foncier de 3 980 m<sup>2</sup>, dans le but de développer par la suite une nouvelle offre d'équipements pour les habitants de la Commune de Brienne-le-Château.</p> <p>Le projet se déclinera en deux temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>L'acquisition du terrain foncier de 3 980 m<sup>2</sup></b> par l'EPFGE pour le compte de la mairie,</li> <li>2. Réalisation d'un projet d'équipement, parmi lesquels seront étudiés : la construction d'un city stade, et l'agrandissement éventuel de la micro-forêt située aux abords du terrain.</li> </ol> <p>L'action s'inscrit plus largement dans la volonté de la Commune de Brienne-le-Château de répondre aux besoins de l'ensemble des publics, et notamment de la jeunesse. La Commune prévoit notamment, dans le cadre d'une autre fiche action, la réalisation d'un diagnostic territorial dédié à la question de la jeunesse.</p> <p><u>Objectifs poursuivis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer de l'offre d'équipements de la Commune,</li> <li>- Répondre aux besoins de la jeunesse sur le territoire,</li> <li>- Valoriser le foncier du territoire.</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPFGE</li> <li>- Troyes Aube Habitat</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	[Montant total du coût du foncier et des potentiels travaux à déterminer]
Plan de financement prévisionnel / définitif	[A déterminer]
Calendrier	2025

Liens autres programmes et contrats territorialisés	Diagnostic territorial dédié à la question de la jeunesse.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<i>n.a.</i>
Conséquence sur la fonction de centralité	La Construction d'un stade poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de l'offre d'équipements et de loisirs aux besoins de la population</li> <li>- Soutien au maintien des populations jeunes au sein du territoire communal et intercommunal</li> <li>- Valorisation du foncier de la Commune</li> </ul>
Annexes	
Date de mise à jour de la fiche	<b>21/06/2024</b>

## FICHE ACTION N° 5.1

# Aménagement de la place de la Halle

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Aménagement de la place de la Halle
Action n°	5.1
Statut	<b>En projet</b> / Validée / Engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>La place actuelle est trop vide et est source d'insécurité. Les voitures y circulent de façon anarchique. Aucun mobilier urbain n'est présent. Il n'y a pas d'invitation à s'y arrêter et s'y reposer.</p> <p>Aussi, en intégrant la volonté d'accueil de la ville, un aménagement paysager de qualité donnerait une nouvelle perception et une nouvelle utilisation de cette place. Ces aménagements passeraient par la création d'une zone de rencontre, la végétalisation, la plantation d'arbres, la modernisation de l'éclairage ou encore la réfection du système d'écoulement des eaux.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- UDAP</li> <li>- PNRFO</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<u>2021</u> : Étude résidence architecte : 9 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Région Grand Est : 40%</li> <li>-DETR : 30%</li> <li>-Département Aube : en complément pour atteindre les 80% de subventions</li> </ul>
Calendrier	A définir
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction des administrés sur le nouvel aménagement de la place (sondage)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'aménagement de la place de la Halle poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viabilisation et aménagements de terrain</li> <li>- Meilleure utilisation du foncier</li> <li>- Amélioration des équipements publics</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Annexes	



## FICHE ACTION N° 5.2

# Aménagement de la place de la Mairie

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Aménagement de la place de la Mairie
Action n°	5.2
Statut	En projet / Validée / <b>livrée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>La place actuelle est trop minérale et est bordée par trois rues. Aucun mobilier urbain n'est présent. Il n'y a pas d'invitation à s'y arrêter et s'y reposer. Les vasques de fleurs sont les seules touches végétales.</p> <p>Aussi, en intégrant la volonté d'accueil de la ville, un aménagement paysager de qualité donnerait une nouvelle perception de la mairie. Les aménagements projetés sont les suivants : création d'une zone de rencontre et réaménagement de la place, végétalisation, éclairage, etc.</p> <p>La façade du bâtiment se dégrade avec la présence d'un champignon microscopique liés aux aléas climatiques. Elle pourra faire l'objet d'une remise en état.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- UDAP</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p><u>2021</u> : étude résidence architecte</p> <p><u>2023</u> : 4500 € pot et végétalisation</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction des administrés sur le nouvel aménagement de la place (sondage)</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'aménagement de la place de la Mairie poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viabilisation et aménagements de terrain</li> <li>- Meilleure utilisation du foncier</li> <li>- Amélioration des équipements publics</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Annexes	





## FICHE ACTION N° 5.3

# Aménagement de la place de la République

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Aménagement de la place de la République
Action n°	5.3
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>La place actuelle est d'une grande dimension (4000 m<sup>2</sup>). Bordée par des rues où les véhicules peuvent se stationner, l'endroit pourrait évoluer vers une piétonisation progressive et la création d'un bâti destiné à servir de support pour des événements culturels, à proximité de l'office du tourisme. Ces aménagements se traduiraient par la réalisation d'un outils moderne qui associerait culture, jeux, sécurité piétonne et espace de convivialité.</p> <p>Les voitures circulent aujourd'hui sur la place de la République de façon anarchique. Aucun mobilier urbain n'est présent. Il n'y a pas d'invitation à s'y arrêter et s'y reposer.</p> <p>Aussi, en intégrant la volonté d'accueil de la ville, un aménagement paysager de qualité donnerait une nouvelle perception et utilisation de cette place, notamment à travers la création d'une zone de rencontre, une plus forte végétalisation, la plantation d'arbres, la modernisation de l'éclairage, ou encore la réfection du système d'écoulement des eaux.</p> <p>Enfin, le réaménagement de la place de la République permettrait également de mettre en valeur la place de la Halle, qui communiquent entre elles.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- UDAP</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p><u>2023</u> : 150 000 €</p> <p><u>2023</u> : Achat de pot et végétalisation</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>-Région Grand Est : 40%</p> <p>-DETR : 30%</p> <p>-Département Aube : en complément pour atteindre les 80% de subventions</p>
Calendrier	Plantation d'arbres et arbustes dès le premier trimestre 2023 et suite des travaux jusqu'à fin 2025

Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Taux de satisfaction des administrés sur le nouvel aménagement de la place (sondage)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de la place de la République poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viabilisation et aménagements de terrain</li> <li>- Meilleure utilisation du foncier</li> <li>- Amélioration des équipements publics</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 5.4

# Réhabilitation de la salle polyvalente

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Réhabilitation de la salle polyvalente
Action n°	5.4
Statut	En projet / Validée / <b>livrée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>A l'identique des bâtiments à vocation socio-culturelle de cette génération, la salle polyvalente est devenue obsolète dans son utilisation. Après avoir réalisé toutes les études relatives à ses fonctionnalités actuelles et à venir, il sera proposé d'engager des travaux conséquents de réhabilitation.</p> <p>La municipalité envisage également de profiter de la réhabilitation du bâtiment pour développer l'utilisation des énergies renouvelables à Brienne-le-Château, notamment à travers la pose de panneaux photovoltaïques.</p> <p>Une première délibération a validé la requalification des espaces de la cuisine de la salle polyvalente.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- ANDRA</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Réhabilitation des espaces cuisine : 36 742€ HT (achat matériel+travaux régie = 25 000 €)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>-Maître d'ouvrage : 15 348€ HT (20%)</b></p> <p><b>-ANDRA : 4 000 € HT</b></p> <p><b>-Département de l'Aube : 5 081 €</b></p>
Calendrier	Mars 2024
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment</li> <li>- Augmentation du taux de fréquentation de la salle polyvalente</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réhabilitation de la salle polyvalente poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments</li> <li>- Réduction des émissions de CO2 et de l'empreinte carbone</li> </ul>





	<ul style="list-style-type: none"><li>- Promotion des énergies renouvelables</li><li>- Amélioration des équipements publics et sociaux</li><li>- Amélioration du cadre de vie</li></ul>
Annexes	Délibération / / 2023 n°-2023

## FICHE ACTION N° 5.5

# Réhabilitation du bâtiment de la mairie

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Réhabilitation du bâtiment de la mairie (changement des fenêtres et de la chaudière)
Action n°	19
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	La mairie est un bâtiment inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Ses matériaux, ses hautes fenêtres et sa porte d'entrée rendent le bâtiment très énergivore. Un nouveau diagnostic thermique permettra le recensement des actions à entreprendre et d'établir la priorisation de celles-ci.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- ADEME</li> <li>- UDAP/ABF</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<b>Montant changement fenêtres phase 1: 43 297 € HT</b> <b>Montant changement fenêtres phase 2 :14 391 € HT</b> Montant changement chaudière : 77 177 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>Fenêtres phase 1 : travaux 43 297 € HT</b> Commune : 8 541 € Région Grand Est : 17 378 € Etat (DETR) : 17 378 €  <b>Fenêtres phase 2 : travaux 14 391 € HT</b> Commune : 2 879 € Région Grand Est : 5 756 € État (DETR) : 5 756 €  <b>Chaudière : travaux 77 717 € + 15 000 €(étude)</b> Commune : 20 186 € CD : 7 177 € Région grand Est (climaxion) : 23 153 € Etat (fonds verts) : 27 201 € ADEME : 15 000 € (étude)
Calendrier	La chaudière étant très vieillissante, les travaux devront débuter au printemps 2024 Les fenêtres ont été changées en 2023

Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation du bâtiment de la mairie poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments</li> <li>- Réduction des émissions de CO2 et de l'empreinte carbone</li> <li>- Promotion des énergies renouvelables</li> <li>- Amélioration des équipements publics et sociaux</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Annexes	Délibération du 19/12/22 n° 16-2022 ; Délibération du 6/02/23 n° 06-2023 ; Délibération du 9/10/23 n° 74-2023

## FICHE ACTION N° 5.6

# Aménagement de jeux pour enfants

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Aménagement de jeux pour enfants
Action n°	5.6
Statut	En projet / Validée / Engagée / <b>Livrée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>Afin de conforter son offre d'équipements et de loisirs, la commune de Brienne-le-Château ambitionnait l'installation de jeux pour enfants.</p> <p>Cette action est aujourd'hui réalisée, avec l'installation d'une aire de jeux au printemps 2022 rue Chavance.</p> <p>Cette action vient ainsi étoffer l'offre d'équipements et de loisirs au sein du territoire communal.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles/définitives	Dépenses Commune de Brienne-le-Château : - <b>35 152 € HT</b>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement par communale: - 2020 : 21 342€ TTC - 2022 : 15 896€ TTC
Calendrier	- Printemps 2022 : installation et ouverture de l'aire de jeux rue Chavance
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Fréquentation aire de jeux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de jeux pour enfants cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics et sociaux</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> <li>- Amélioration de l'offre de loisirs à destination des enfants</li> </ul>
Annexes	



## FICHE ACTION N° 5.7

# Aménagement de l'arboretum

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Aménagement de l'arboretum
Action n°	5.7
Statut	En projet / Validée / Engagée/ <b>Livrée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <i>Commune de Brie-le-Château</i>
Description de l'action	<p>Afin de conforter son offre d'équipements, mais aussi de valoriser son patrimoine naturel, la commune entend mener des travaux de réfection et de mise en valeur de l'Arboretum.</p> <p>D'une surface de 6 000m<sup>2</sup>, cet espace vert est en effet un équipement structurant au sein du territoire communal. Ces projets d'aménagement ont été initiés avec la réfection du chemin de l'arboretum en 2023.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles/définitives	Dépense définitives Commune de Brie-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection du chemin : <b>15 000€</b></li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement définitif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2023 : 15 000€</b></li> </ul>
Calendrier	- 2023 : réfection du chemin de l'Arboretum
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction des administrés sur le nouvel aménagement de la place (sondage)</li> <li>- Fréquentation de cet espace</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de l'arboretum vise les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brie-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics et sociaux</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> <li>- Préservation et valorisation du patrimoine naturel</li> </ul>
Annexes	



## FICHE ACTION N° 5.8

### Développement de l'utilisation des énergies renouvelables sur les bâtiments communaux

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Développement de l'utilisation des énergies renouvelables sur les bâtiments communaux
Action n°	5.8
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Bienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>Au-delà de la réhabilitation énergétique de son patrimoine, la commune de Bienne-Le-Château entend faire des bâtiments communaux un levier clé de sa transition écologique.</p> <p>Pour ce faire, elle ambitionne de développer l'implantation d'énergies renouvelables au sein du patrimoine immobilier communal. Cette ambition est à même de soutenir l'exemplarité de la commune en matière de transition écologique et énergétique.</p> <p>Avec le soutien du dispositif Climaxion de la Région Grand Est, la commune a lancé une étude relative à la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux. La pose de ces panneaux est vouée à intervenir en 2024, sous réserve de financements adaptés.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est (Climaxion)</li> <li>- DETR</li> <li>- ABF</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	136 500 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- État (DETR) : 40 950 €</li> <li>- Région Grand Est (climaxion) : 9 170 € pour les étude et 29 000 € pour les travaux</li> <li>- CD : 18 450 €</li> <li>Commune : 38 930 € (emprunt)</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> semestre 2024 : recherche de financements adéquats</li> <li>- 2<sup>ème</sup> semestre 2024 et 2025 : pose des panneaux photovoltaïques</li> </ul>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production annuelle des infrastructures d'énergie renouvelable</li> <li>- Dépenses énergétiques de la commune</li> </ul>





Conséquence sur la fonction de centralité	L'installation d'infrastructures de production d'énergie renouvelable au sein des bâtiments communaux cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Réduction des émissions de CO2 et de l'empreinte carbone</li><li>- Promotion des énergies renouvelables</li><li>- Amélioration des équipements publics et sociaux</li><li>- Amélioration du cadre de vie</li></ul>
Annexes	Délibération du 26 juin 2023 n°59-2023

## FICHE ACTION N° 5.9

### Maîtrise des coûts de l'énergie des bâtiments communaux

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Maîtrise des coûts de l'énergie des bâtiments communaux
Action n°	5.9
Statut	En projet / Validée / <b>Livrée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	Compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie prévue ces prochaines, la mairie de Brienne le Château souhaite déployer dans tous ses bâtiments des mesures qui permettent de limiter ces coûts (isolation, nouveaux radiateurs, installation de thermomètres).
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SDDEA</li> <li>- Engie</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic énergétique effectué par le SDDEA : 8 000€ (HT) (DETR : 2435 €)</li> <li>- Changement de 23 radiateurs de la MPT : 3 781€ (HT) (CAF : 1153€)</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic énergétique : DETR 30% ; Commune 70%</li> <li>- Travaux d'isolation de la Salle Pasteur : Sollicitation en cours DETR 30%</li> <li>- Changement de radiateurs de la CAF : CAF 40% (1 153€) ; Commune (2 268€)</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de radiateurs : juillet 2023</li> <li>- Travaux d'isolation : mai 2024</li> <li>- En attente d'autres travaux éventuels</li> </ul>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses énergétiques de la commune pour la consommation des bâtiments communaux</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La maîtrise des coûts de l'énergie des bâtiments communaux cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de CO2 et de l'empreinte carbone</li> <li>- Amélioration des équipements publics et sociaux</li> </ul>
Annexes	Suivi de consommation Engie

## FICHE ACTION N° 5.10

# Travaux assainissement

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Travaux assainissement
Action n°	5.10
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>L'école militaire est un élément clé du patrimoine historique et de l'identité de Brienne-le-Château. Facteur d'attractivité touristique, il convient d'entretenir et mettre en valeur ce monument, dont les bâtiments sont classés au titre des monuments historiques.</p> <p>Une première action de valorisation consiste en la réhabilitation de la cour de l'école militaire, en lien avec les travaux de désimperméabilisation. Ceux-ci consisteront en la création d'un stationnement drainant à base de dalle engazonnées et pavés accompagnés de noue permettant la récupération des eaux de pluies par ruissellement, les eaux de pluies de toitures étant dirigés dans des espaces verts situés à proximité pour être filtré.</p> <p>Les rues adjacentes ont besoin également d'être réhabilitées avec une prise en compte des infiltrations des eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2024 : cour de l'école militaire : désimperméabilisation du sol <u>et réhabilitation du bâti à prévoir en parallèle</u></li> <li>- 2025 : Rue Maréchal Vallée</li> <li>- 2026 : Rue de Loménie, rue Blanchot, Rue Gérard</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence de l'eau</li> <li>- ABF</li> <li>- ANCT</li> <li>- DDT</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AMO : 55 600 € HT sur 3 ans <b>2024 : 13 900 € HT, 2025 : 25 400 € HT ; 2026 : 26 300 € HT</b></li> <li>- <b>Travaux 2024: 352 141 € HT</b></li> <li>- Travaux 2025 : 325 000 € HT</li> <li>- Travaux 2026 : 400 700 € HT</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de 70 % des dépenses finançables (<i>CD, Région</i>)</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite de l'AMO et réalisation des travaux en 2024</li> </ul>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<p>PLU ABF CCLC</p>



Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquentation de l'école militaire</li><li>- Satisfaction des visiteurs quant aux aménagements extérieurs (sondage)</li><li>- Evolution des alertes sur la qualité des eaux de la STEP</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation de la cour de l'école militaire cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Valorisation du patrimoine bâti</li><li>- Soutien à l'attractivité touristique</li><li>- Renaturation des surfaces bâties</li></ul>
Annexes	Délibération du 18/12/23 n° 080-2023

## FICHE ACTION N° 5.11

### Restauration d'une œuvre d'art au sein du Musée Napoléon

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Restauration d'une œuvre d'art au sein du Musée Napoléon
Action n°	5.11
Statut	En projet / Validée / <b>Livrée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>Le Musée Napoléon est l'un des principaux équipements culturels et touristiques de la commune. Parmi ses collections figure le <i>Portrait du Cardinal de Loménie</i> (huile sur toile, 1790, de l'école de Jean-Baptiste Despax), personnalité historique clé dans l'histoire de la commune.</p> <p>Ayant fait l'objet d'un remisage dans de mauvaises conditions, ce tableau doit désormais faire l'objet d'une restauration. Il a récemment fait l'objet d'un avis favorable de la Direction des Affaires Culturelles lors de la commission scientifique régionale d'acquisition sur l'inscription des objectifs dans l'inventaire des collections du Musée Napoléon.</p> <p>Le conseil municipal a délibéré le 18 décembre 2023 en faveur d'une restauration de ce tableau.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DRAC</li> <li>- Amis du musée Napoléon</li> <li>- Conseil scientifique du musée Napoléon</li> <li>- CD verse 30 000 €/an (fonctionnement)</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Dépenses prévisionnelles de restauration : 4 043 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dépenses prévisionnelles de restauration : 4 043 € HT <ul style="list-style-type: none"> <li>- DRAC : 3 134€ (77,5%)</li> <li>- Amis du musée : 100€ (2,5%)</li> <li>- Commune : 809€ (20%)</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décembre 2023 : délibération en conseil municipal en faveur d'une restauration du tableau et d'une sollicitation d'une subvention DRAC</li> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : sollicitation de la DRAC 2024</li> <li>- 2024 : restauration du tableau</li> </ul>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Evolution de la fréquentation touristique du musée Napoléon





Conséquence sur la fonction de centralité	La restauration de cette œuvre au sein du musée Napoléon cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Préservation du patrimoine historique et culturel de la commune</li><li>- Valorisation du musée Napoléon comme atout touristique de la Commune</li></ul>
Annexes	Bélibération du // n° 2023

## FICHE ACTION N°5.12

# Végétalisation du cimetière

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Végétalisation du cimetière
Action n°	5.12
Statut	En projet / Validée / <b>Livrée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'entretien du cimetière municipal, et à des fins de renaturation des espaces publics, la commune de Brienne-le-Château a initié des actions de végétalisation du cimetière.</p> <p>A ce titre, elle a sollicité en 2023 le Fonds vert et bénéficié d'une subvention de 8 000€ pour le financement de ces actions de végétalisation.</p> <p>A ces travaux de végétalisation s'est ajoutée la mise en place de cavurnes au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles/définitives	- <b>14 489 €</b>
Plan de financement prévisionnel / définitif	- <b>Commune : 14 489 €</b> -
Calendrier	- Septembre 2023
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Satisfaction des visiteurs quant aux aménagements du cimetière (sondage)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La végétalisation du cimetière cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et préservation des équipements publics</li> <li>- Renaturation des espaces publics</li> </ul>
Annexes	Délibération du 26/06/2023 n° 56-2023

## FICHE ACTION N°5.13

# Vente du Château de Brienne

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Vente du Château de Brienne
Action n°	5.13
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p><u>1. Description et champ d'application</u></p> <p>La présente action a pour objectif la vente du Château de Brienne-le-Château. Actuellement la propriété de l'Établissement Public de Santé Mentale de l'Aube (EPSMA), ce bâtiment historique demande de nombreux frais d'entretien. Il accueille l'administration hospitalière. L'Établissement souhaite ainsi vendre le Château.</p> <p>Dans le même temps, la Commune de Brienne-le-Château souhaite rendre au territoire son site patrimonial, historique et culturel, et permettre l'exploitation du Château à cette fin (changement d'activité)</p> <p><b>Dans ces conditions, la Commune est mobilisée pour trouver de potentiels investisseurs intéressés par le rachat du Château.</b> La Commune veillera à ce que les futurs acquéreurs s'engagent à exploiter le Château pour sa dimension culturelle et patrimoniale.</p> <p><u>2. Objectifs poursuivis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vendre le Château en trouvant des investisseurs,</li> <li>- S'assurer de l'activité future du Château dédiée à la valorisation de ce patrimoine culturel,</li> <li>- Favoriser les retombées économiques liées à l'exploitation du Château.</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'EPSMA</li> <li>- Préfecture</li> <li>- Sous-préfecture</li> <li>- Le Département</li> <li>- La Communauté de communes</li> <li>- La DRAC</li> <li>- Architectes des Bâtiments de France</li> <li>- Les Conservateurs du Patrimoine</li> <li>- L'ARS</li> <li>- La DDFip</li> </ul>

Dépenses prévisionnelles/définitives	[Montant total du coût des travaux à déterminer]
Plan de financement prévisionnel / définitif	[A déterminer]
Calendrier	Non-défini ; entre 2025 et 2027.
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<i>n.a.</i>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	[A déterminer]
Conséquence sur la fonction de centralité	La vente du Château poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relocalisation de l'administration hospitalière,</li> <li>- Valorisation du centre-bourg,</li> <li>- Valorisation du patrimoine culturel local.</li> </ul>
Annexes	
Date de mise à jour de la fiche	<b>21/06/2024</b>

## FICHE ACTION N°5.14

### Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école militaire de Brienne-le-Château

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école militaire
Action n°	5.14
Statut	<b>En projet</b> / Validée / Engagée
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>La commune de Brienne le Château est située à l'est du département de l'Aube. C'est une commune rurale appartenant à la communauté de communes des Lacs de Champagne. Elle est caractérisée par un patrimoine historique important dont le château qui lui a donné son nom ou encore une école militaire où Napoléon Bonaparte a été élève pendant près de 5 années. Elle dispose d'équipements publics en adéquation avec sa population et souhaite s'engager dans une valorisation de son patrimoine et compléter l'offre culturelle, notamment le musée Napoléon. Ce territoire est régi par un Plan Local d'Urbanisme, en cours de révision, et fait partie du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PRNFO).</p> <p>La commune est actuellement propriétaire d'un espace composé d'une place centrale entourée de bâtiments. Une partie de ces bâtiments accueille le Musée Napoléon, mais aussi des bureaux associatifs et la police municipale. La collectivité souhaite engager une réflexion sur l'utilisation des autres bâtiments et ainsi contribuer à redynamiser l'espace. Une réflexion sur la requalification de l'espace public (place centrale) est déjà engagée, notamment sur la voirie.</p> <p>L'objectif de l'accompagnement serait de permettre à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de disposer d'un diagnostic portant sur les équipements publics,</li> <li>- d'identifier les équipements publics pouvant intégrer cet espace,</li> <li>- d'identifier les leviers d'attractivité de cet espace (équipement, aménagement spécifique, etc.),</li> <li>- de disposer d'un chiffrage approximatif des travaux à entreprendre afin de permettre l'accueil de nouvelles activités,</li> <li>- d'envisager un phasage des travaux.</li> </ul> <p>La collectivité souhaite être aidée car elle ne dispose pas aujourd'hui</p>

	<p>d'ingénierie capable de porter ce projet. De plus, cette mission comporte un volet « étude bâtementaire » qui n'est pas assurée par le niveau local.</p> <p>La collectivité doit être accompagnée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- disposer d'un diagnostic portant sur les équipements publics (localisation, attractivité, fréquentation, etc.), notamment sur ceux pouvant à terme intégrer cet espace,</li> <li>- identifier les équipements publics pouvant intégrer cet espace,</li> <li>- identifier les leviers d'attractivité de cet espace (équipement, aménagement spécifique, etc.)</li> <li>- disposer d'un chiffrage approximatif des travaux à entreprendre afin de permettre l'accueil de nouvelles activités,</li> <li>- envisager un phasage des travaux.</li> </ul> <p>Un volet de concertation est également envisagé d'être conduit avec les habitants et les principaux représentants de la collectivité.</p>
Partenaires	ANCT- EPFGE – Conseil Départemental- Conseil Régional- BDT- Préfecture- DDT- PNRFO – UDAP- CCLC
Dépenses prévisionnelles/définitives	Ingénierie-Etude ANCT 29 900 €HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement à 100% par l'ANCT pour l'étude
Calendrier	Septembre 2024
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Proposition d'un plan d'actions suivi d'un plan de travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation du patrimoine existant Optimisation des services publics
Annexes	PLU
Date de mise à jour de la fiche	<b>21/06/2024</b>

## FICHE ACTION N° 5.15

Mettre en place un contrôle annuel du pont de la commune en vue de son entretien et de sa rénovation éventuelle

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre bourg
Action nom	Mettre en place un contrôle annuel du pont de la commune en vue de son entretien et de sa rénovation éventuelle
Action n°	5.15
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	La commune est gestionnaire d'un pont situé rue du pont. L'entretien par des services d'ouvrages d'arts spécialisés n'a jamais été réalisé. Le pont présente aujourd'hui des marques de faiblesse, ainsi que le mur de soutènement. La sécurité est remise en question. Il est ainsi important de connaître l'état du pont et des murs attenants : une étude effectuée par le Cerema est envisagée afin de répondre à cette nécessité.
Partenaires	CEREMA – DDT – UDAP
Dépenses prévisionnelles/définitives	Budget à définir pour une étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	A Définir et si besoin pour les mesures nécessaires
Calendrier	Semestre 2024
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Solutions adaptées et travaux à planifier : actions de surveillance, contrôle annuel mis en place, etc.
Conséquence sur la fonction de centralité	Sécuriser les axes de circulation sur la commune
Annexes	
Date de mise à jour de la fiche	21/06/2024

## FICHE ACTION N° 5.16

# Etude d'un bâtiment historique

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre bourg
Action nom	Etude d'un bâtiment historique sur la commune : ancienne école Danton laissée à l'abandon pour les propriétaires
Action n°	5.16
Statut	<b>En projet</b> / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	Une ancienne école située sur la commune a été rachetée par un propriétaire privé il y a trois ans. À la suite de cette transaction, aucuns travaux n'ont été engagés et le bâtiment se dégrade, laissant place à une « Verrue » sur la commune.
Partenaires	CCLC/DDT/UDAPT/PREFECTURE/EPFGE/CD/ANCT
Dépenses prévisionnelles/définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des études
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce bâtiment pourrait être destiné à diverses projets : touristique, culturel, etc. Développer l'habitat, le commerce, ou le tourisme
Annexes	
Date de mise à jour de la fiche	<b>21/06/2024</b>

## FICHE ACTION N°5.17

# Restauration des vitraux de l'Église

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Valoriser le patrimoine, le bâti et l'espace urbain pour redynamiser le centre-bourg
Action nom	Restaurer les vitraux de l'église
Action n°	5.17
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	Restauration de vitraux de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Brienne-le-Château avec étude préalable.
Partenaires	DRAC
Dépenses prévisionnelles/définitives	21 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	DRAC : 16 800 € Commune : 4200 €
Calendrier	1 <sup>er</sup> semestre 2025
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Embellir la ville, conservation du patrimoine
Annexes	
Date de mise à jour de la fiche	<b>21/06/2024</b>

## FICHE ACTION N° 1.1

# Révision du PLU

Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat attractive et durable
Action nom	Révision du PLU
Action n°	1.1
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Brienne-le-Château doit réviser le PLU de la commune afin de faire coïncider les projets d'aménagement urbain de la ville et les dispositions locales en matière d'urbanisme.</p> <p>Cette révision devra s'effectuer en conformité avec les orientations définies dans le SCoT. Dans cette perspective, des complémentarités et ajustements ont été identifiés entre les orientations stratégiques du SCoT et celles définies dans le projet de territoire de la commune de Brienne-le-Château dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.</p>
Partenaires	- EPF, artisans, commerces, agriculteurs, PNRFO, institutionnels, etc...
Dépenses prévisionnelles/définitives	Cabinet d'étude Perspectives Urbanisme et paysage :38 520 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>DGD : 11 556 €</b> <b>Fonds Vert : 15 408 €</b> <b>Commune : 11 556 €</b>
Calendrier	<p><u>-Etape 1</u> : sélection d'une maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité du PLU avec le SCoT</p> <p><u>-Etape 2</u> : révision du PLU en conseil municipal</p> <p>Période de septembre 2023 à septembre 2025</p>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	<p>PLU des communes voisines</p> <p>Liens avec les différents plans régionaux et territoriaux : SCOT, plan climat, SRADDET, PNRFO, PLH, Chambre du commerce et industrie, chambre des métiers, chambre d'agriculture, Mobilité, conseil départemental, conseil régional, Communauté de Communes, etc...</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du rétroplanning de l'étude Perspectives Urbanisme et paysage
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La révision du PLU poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viabilisation et aménagements de terrain</li> <li>- Exploitation de terrain (résidentiel, tertiaire, commerce)</li> <li>- Etalement urbain évité</li> </ul>



Annexes

Délibération du 25/09/23 n° 063-2023

Guide méthodologique cabinet Perspectives Urbanisme et Paysage :

- Ateliers formation
- Diagnostic et état initial de l'environnement
- L'enquête publique
- L'arrêt du projet
- Zonage, orientations d'aménagement et programmation du règlement
- Débat au sein du Conseil Municipal
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Approbation du PLU
- Contrôle de la légalité

## FICHE ACTION N° 1.2

# Soutien à l'initiative et la participation citoyenne

Orientation stratégique	Soutien à l'initiative et la participation citoyenne
Action nom	Création de conseils de quartier ou animation avec actions ciblées
Action n°	1.2
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Face au phénomène croissant de la défiance des citoyens à l'égard des autorités publiques, la démocratie participative constitue un levier déterminant pour confirmer ou non la pertinence des décisions publiques et améliorer leur qualité.</p> <p>C'est dans ce cadre que la commune de Brienne-le-Château entend soutenir les initiatives portées par des citoyens contribuant à la revitalisation du territoire, et encourager la participation citoyenne. L'objectif, à terme, est de faire en sorte que les administrés prennent une véritable part à l'action communale.</p> <p>Cette action s'est aujourd'hui traduite par le soutien à l'implantation d'une micro-forêt, initiée par un citoyen. Dans ce cadre, la commune a signé une convention avec l'ONF pour assurer l'implantation de cette micro-forêt. Un partenariat s'est engagé avec l'école élémentaire, mais aussi la résidence autonomie de la commune pour favoriser les relations intergénérationnelles.</p> <p>La participation citoyenne s'est également concrétisée par la création d'un conseil municipal jeune (CMJ) qui participe aussi aux actions et à l'animation.</p> <p>Ces actions visent à terme à permettre la création de Conseils de quartier. Le succès du projet est en partie lié à la possibilité de dédié du personnel à l'animation des actions.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations</li> <li>- Institutionnels</li> <li>- Administrés</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Dépense du projet micro foret HT: <b>7 000 €</b></p> <p><b>Accord Région Grand Est/micro forêt : 5000 € et Participation commune 2000 €</b></p>



	<p><u>Animation des actions</u> Les coûts prévisionnels de personnel ont été calculés sur la base du coût d'un mi-temps mensuel, soit 760 €/mois</p> <p><u>2023</u> : 18 240 € <b>2024 : 18 240 € valorisation sur poste urbanisme</b> <u>2025</u> : 18 240 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Nécessité de financement d'un poste d'animation des conseils de quartier/animation des actions de la commune.</p> <p>-Région Grand Est : <i>(en fonction des dispositifs en vigueur et aux crédits alloués au moment du dépôt du dossier)</i> : dispositif de soutien à la vie associative de proximité Diva'p <i>(à confirmer)</i> -Banque des territoires <i>(à confirmer)</i></p> <p><i>Le plan de financement sera l'objet de précisions ultérieurement.</i></p>
Calendrier	<p><u>Implantation micro-forêt</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>ème</sup> semestre 2023 : convention de partenariat avec l'ONF</li> <li>- 1<sup>er</sup> semestre 2024 : plantation de la micro-forêt, recherche de financements pour le mobilier urbain. Mise en place d'un partenariat avec l'école élémentaire de la commune</li> </ul> <p><u>Lancement des conseils de quartier/animation d'actions</u> : dès le recrutement d'un ETP pour l'animation ou temps de personnel déjà en place affecté à cette tâche</p>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'initiatives citoyennes soutenues et/ou réunions collectives avec les citoyens</li> <li>- Taux de fréquentation des conseils de quartier et/ou des réunions collectives</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le soutien aux initiatives citoyennes et la création de conseils de quartier poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics et sociaux</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> <li>- Aide aux individus, notamment aux personnes isolées et âgées</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 1.3

# Lutter contre l'habitat dégradé

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat attractive et durable
Action nom	Lutter contre l'habitat dégradé
Action n°	1.3
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p><u>Description et champ d'application</u></p> <p>Cette action a pour objectif de stimuler, accompagner et prioriser la réhabilitation / reconstruction des logements les plus dégradés de la Commune, ainsi qu'à l'échelle intercommunale.</p> <p>De nombreux ménages dans la commune vivent sous le seuil de pauvreté et n'ont pas la possibilité de mettre en œuvre de opérations de rénovation ou de démolition de l'habitat. De ce fait, le sujet de l'habitat indigne devient préoccupant et les procédures administratives et judiciaires sont longues. La Commune souhaiterait pouvoir intervenir en amont des dégradations définitives et pouvoir accélérer les procédures. La nouvelle loi du 9 avril 2024 relative à la lutte contre l'habitat dégradé devrait permettre des avancées. A certains endroits de la Commune, le maire aimerait pouvoir faire réaliser d'office des travaux, voire faire démolir des bâtiments non conformes aux règles d'urbanisme présentant un risque pour la sécurité ou pour la santé. La Commune souhaite également mener une surveillance accrue des marchands de sommeil.</p> <p><b>La signature d'une convention avec l'EPFGE :</b> La convention avec l'EPFGE a pour objectif d'apporter à la commune un appui en ingénierie pour l'aider à définir précisément ses projets, à étudier la faisabilité juridique, technique et financière, et en préciser le montage, en amont de toute intervention opérationnelle. L'EPFGE apporte son expertise technique et associe en tant que de besoin les autres ressources en ingénierie existantes sur le territoire. Il peut également assurer la maîtrise d'ouvrage d'études préalables en participant à leur financement.</p> <p><u>4 principaux axes de travail ont été retenus :</u> <b>L'axe 1 :</b> développement économique avec l'ancien commerce casino, fermé depuis plusieurs années. Une étude est nécessaire afin de pouvoir</p>

	<p>envisager son rachat et étudier l'installation d'un nouveau commerce, qui pourrait accueillir les produits du terroir et en faire la vente.</p> <p><b>L'axe 2</b> : identifier une petite friche entre deux constructions de maisons situées dans un îlot d'habitation. Une étude permettrait de définir un projet qui pourrait être inséré.</p> <p><b>L'axe 3</b> : concerne l'habitat dégradé d'une habitation qui mériterait la mise en péril. Une étude est également nécessaire pour envisager la démolition.</p> <p><b>L'axe 4</b> : acquisition du foncier ; rachat du terrain appartenant à Troyes Aube Habitat, proche des infrastructures sportives, culturelles et scolaires.</p> <p>Cette action s'inscrit plus largement dans la volonté de mise en place d'une OPAH à l'échelle du Département. Elle permettra également de valoriser le patrimoine de la Commune en l'améliorant.</p> <p><u>Objectifs poursuivis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'acquisition des logements les plus dégradés par l'EPFGE : réalisation d'études et prise de décision sur la nécessité d'une démolition / reconstruction, ou d'une réhabilitation simple.</li> <li>- Améliorer le confort des logements dans un souci sanitaire, de qualité et de durabilité : incitation à des réhabilitations plutôt globales que partielles, sécurisation des logements, et amélioration de la performance énergétique.</li> <li>- Valoriser le patrimoine de la Commune.</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPFGE</li> <li>- ANCT</li> <li>- DDT</li> <li>- ARS</li> <li>- CD</li> <li>- Région Grand Est</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	Montant des opérations : 195 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune : 115 000 € HT et EPFGE 80 000 €HT
Calendrier	Octobre 2024
Liens autres programmes et contrats territorialisés	Le lancement d'une OPAH à l'échelle du Département / PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Mise en œuvre opérationnelle de la convention par des actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements dégradés ou indignes mis aux normes de décence</li> <li>- Nombre de logements mis aux normes de confort</li> <li>- Taux de diminution de la vacance des logements</li> <li>- Nombre de diagnostics énergie réalisés pour les logements particuliers</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution de l'acquisition foncière et patrimoniale de la Commune</li></ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La lutte contre l'habitat dégradé poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Adaptation des logements</li><li>- Sécurisation de l'habitat dégradé</li><li>- Réhabilitation du centre-bourg</li><li>- Revitalisation des logements du bourg</li><li>- Lutte contre la vacance des logements</li><li>- Amélioration du cadre de vie</li></ul>
Annexes	Délibération du (signature de la convention en octobre)
Date de mise à jour de la fiche	<b>21/06/2024</b>

## FICHE ACTION N° 1.4

# Piloter le projet de restructuration du pôle gare

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat attractive et durable
Action nom	Piloter le projet de restructuration du pôle gare
Action n°	1.4
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	La commune dispose sur son territoire d'une ancienne gare, aujourd'hui désaffectée et laissée à l'abandon. Un projet de requalification est à réfléchir : commerce, habitat...
Partenaires	EPFGE/ANCT/UDAPT/DDT/T/PREFECTURE
Dépenses prévisionnelles/définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avancement des études
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer l'habitat, le commerce, ou le tourisme
Annexes	
Date de mise à jour de la fiche	25/07/2024

## FICHE ACTION N° 2.1

### Amélioration de la visibilité de la galerie Napoléon pour en faire une locomotive pour le cœur marchand

Orientation stratégique	Maintenir et diversifier l'offre commerciale pour soutenir l'emploi
Action nom	Amélioration de la visibilité de la galerie Napoléon pour en faire une locomotive pour le cœur marchand
Action n°	3
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>Située rue de l'école militaire, la Galerie Napoléon est un élément structurant du linéaire commercial de Brienne-le-Château. Sa mise en visibilité de cette galerie commerciale est donc un levier clé de la vitalité commerciale du centre-ville.</p> <p>La commune entend prioriser cette action dès l'année 2024 en se portant acquéreuse d'un local commercial à côté de la galerie.</p>
Partenaires	- EPF
Dépenses prévisionnelles/définitives	<i>Etude flasch commerces</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Banque des territoires : 9 950 € HT</i>
Calendrier	<i>20/06 au 30/09 2021</i>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	Documents CCLC
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation de la galerie commerciale</li> <li>- Evolution du chiffre d'affaires des commerces de la Galerie Napoléon</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mise en visibilité de la Galerie Napoléon cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation du linéaire commercial du cœur marchand</li> <li>- Diversification de l'offre commerciale</li> <li>- Soutien à l'accessibilité des commerces de centre-ville</li> </ul>
Annexes	Etude SINOPIA sur le commerce



## FICHE ACTION N° 2.2

### Organisation de rencontres entreprises/demandeurs d'emploi

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Organisation de rencontres entreprises/demandeurs d'emploi
Action n°	4
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>La commune de Brienne-le-Château entend faciliter les rencontres entre demandeurs et employeurs, notamment issu du territoire. Cette action contribue à l'insertion professionnelle, notamment des plus jeunes, et plus généralement à la baisse du taux chômage au sein du territoire communal.</p> <p>Cette action se concrétise dès aujourd'hui par différentes initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition de locaux municipaux pour des ateliers de rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises</li> <li>- Une dynamique de bonne coopération avec les services de l'opérateur de l'Etat France Travail</li> <li>- Convention mairie et entreprises de l'IAE (entretien des espaces verts)</li> <li>- Contrat d'apprentissage au service technique de la mairie</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- France Travail/embauche de contrats aidés à la mairie</li> <li>- Entreprises locales</li> <li>- Entreprises de l'IAE(convention pour entretien des espaces verts)</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<i>Tout au long de l'année en fonction des besoins à déterminer</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2023 : rémunération de 4 CUI : un cout employeur au total de 69 606,08 €, subventions reçues 22 675,45 € (ASP) donc le total du cout employeur pour la mairie revient à 46 930,63 €.</b></li> </ul> <p>2024 dépenses à prévoir heures IAE pour entretien des espaces verts de la commune</p>
Calendrier	<p>Printemps 2424 pour entretien des espaces verts de la commune</p> <p>2023 et 2024 : 4 contrat aidés embauchés par la commune</p> <p>Novembre 2024 : organisation d'un forum entreprises en partenariat avec France Travail</p>



Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants aux rencontres demandeurs d'emploi/entreprises</li> <li>- Evolution du taux de chômage au sein du territoire communal</li> <li>- Effort de la commune dans les contrats aidés</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'organisation de rencontres entre demandeurs d'emploi et entreprises cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux individus</li> <li>- Aide au recrutement par les entreprises</li> <li>- Appui à l'insertion professionnelle et au retour à l'emploi</li> </ul>
Annexes	Délibération du 9 octobre 2023 n° 72-2023

## FICHE ACTION N° 3.1

### Développement de bandes cyclables et de voies partagées

Orientation stratégique	Réorienter les déplacements sur le territoire et favoriser les mobilités douces
Action nom	Développement de bandes cyclables et de voies partagées
Action n°	5
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>La commune de Brienne-le-Château poursuit, à travers la création de bandes cyclables, un triple objectif de développement des mobilités douces, de développement touristique et de sécurisation des déplacements des administrés.</p> <p>Une connexion des pistes cyclables communales est envisagée avec celles portées par le département de l'Aube et la communauté de communes des Lacs de Champagne.</p> <p><u>La première étape consistera à tracer des bandes cyclables par du marquage au sol.</u></p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- DDT</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>2 à 4 € par mètre linéaire pour une réelle piste cyclable Soit pour 5 km (exemple) : entre 10 000 et 20 000 €</p> <p><i>Coût exact à préciser dans le cadre d'une étude de faisabilité.</i></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Région Grand Est (<i>en fonction des dispositifs en vigueur et aux crédits alloués au moment du dépôt du dossier</i>) : 40% (dispositifs Schéma Vélo ou Centralité)</li> <li>-Financements du conseil départemental dans le cadre des projets voirie / déplacements mobilités (<i>à préciser</i>)</li> <li>-Plan vélo</li> <li>-Fonds vert</li> </ul>
Calendrier	Lancement d'une étude de faisabilité en 2025 ( <i>à confirmer</i> )
Liens autres programmes et contrats territorialisés	Plan tourisme départemental
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation des bandes cyclables</li> <li>- Taux de satisfaction des usagers des bandes cyclables (sondages)</li> </ul>

Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement de bandes cyclables au sein de la commune poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration des systèmes de transport</li><li>- Amélioration des équipements publics</li><li>- Meilleure utilisation du foncier</li><li>- Réduction des émissions de CO2 et de l’empreinte carbone</li><li>- Amélioration des systèmes d’énergie renouvelable</li><li>- Amélioration de la mobilité</li></ul>
Annexes	PLU

## FICHE ACTION N° 4.1

# Rénovation de la station d'épuration

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Rénovation de la station d'épuration
Action n°	6
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : SOGEA SDDEA
Description de l'action	<p>Face à des besoins d'assainissement croissants et des exigences de mise en conformité, la commune de Brienne-Le-Château a décidé d'engager des travaux de rénovation sur la station d'épuration.</p> <p>Le but des travaux, via la mise en conformité de la station d'épuration, est d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants en matière d'assainissement des eaux. La réduction des déversements en milieu naturel aura également un impact positif pour la commune, en réduisant l'empreinte carbone de la station et en protégeant davantage l'environnement des déversements nuisibles.</p> <p>Plusieurs bouquets de travaux ont été envisagés. Le scénario retenu en conseil municipal du 18 décembre 2023 porte sur la mise en place d'un bassin tampon enterré de 600m<sup>3</sup> associé à un poste de relèvement, et la mise en séparatif des secteurs à l'aval de ce bassin tampon. Ce bouquet de travaux permettra de traiter à la fois les problématiques ECPP et ECPM constatées au sein de la station d'épuration. Il fait l'objet d'une fiche action consacrée (travaux d'assainissement)</p> <p>A noter que des travaux complémentaires sont nécessaires au sein de la STEP elle-même.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDT</li> <li>- SOGEA SA</li> <li>- Agence de l'eau</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Etudes : 350 000 € (prévisionnel)</p> <p>Travaux : à définir après les études</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>-Aide "Gérer un système d'assainissement collectif des eaux usées" (Agence de l'eau Seine-Normandie) (<i>à confirmer</i>) pour les études</p> <p>-Aqua-prêt (Banque des Territoires)</p>
Calendrier	<p>Démarrage des études fin 2024</p> <p>Lancement des travaux fin 2026</p>



Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Taux de qualité des eaux du système d'assainissement communal
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation de la station d'épuration poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics</li> <li>- Amélioration de la résilience du territoire</li> <li>- Réduction des émissions de CO2</li> <li>- Amélioration des systèmes d'énergie</li> </ul>
Annexes	Etude BIOS Schéma directeur de l'eau

## FICHE ACTION N° 4.2

# Rénovation de la maison des associations

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Rénovation de la maison des associations
Action n°	4.2
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b> /
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Chateau
Description de l'action	<p>Les locaux associatifs de la commune de Brienne-le-Château posent aujourd'hui des problèmes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et d'efficacité énergétique. Ainsi, l'objectif de la rénovation et de la modernisation de la maison des associations est d'améliorer l'accessibilité du bâtiment et d'engager sa mise aux normes énergétique.</p> <p>Cette rénovation aura des conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : les associations jouent un rôle fondamental en faveur du développement social local et de la vie du territoire. Elles favorisent la cohésion sociale, l'animation, l'attractivité et le rayonnement de la ville. Elles contribuent également à l'éducation des jeunes dans les domaines sportifs, culturels et de la citoyenneté. Un bâtiment rénové serait donc un témoignage de la "vitalité sociale" de la commune.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- ANDRA</li> <li>- DETR</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<i>Remise en état du bâtiment (peinture intérieur et extérieur), aménagement mobilier, isolation, chauffage</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	ANDRA : 5000 € (mobilier) Travaux en régie : 20 000 €
Calendrier	<p><u>-Etude préalable de faisabilité</u> : à engager via le conseiller énergie de la commune</p> <p><u>-Engagement des travaux</u> : Travaux en régie été 2024</p>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation de la maison des associations</li> <li>- Augmentation de la vitalité sociale de la commune (création d'associations, nombre d'habitants engagés au sein d'une association)</li> </ul>





Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation de la maison des associations poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration des équipements sociaux</li><li>- Amélioration du cadre de vie</li><li>- Aide aux administrés</li><li>- Augmentations des entreprises ou coopératives sociales</li></ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 4.3

# Développement de l'épicerie sociale

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Développement de l'épicerie sociale
Action n°	4.3
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château : CCAS
Description de l'action	<p>Le développement des activités de l'épicerie sociale vise à la fois à renforcer le commerce de proximité ainsi qu'à créer un véritable lieu d'accueil et d'échange au sein de la commune.</p> <p>Dans un contexte économique difficile de précarisation croissante des ménages et d'inflation, l'épicerie sociale répond à des enjeux alimentaires et sociaux, tout en visant à préserver la dignité des habitants. Pour ce faire, l'épicerie sociale doit donc disposer de personnel social, afin de gérer les activités au quotidien. L'épicerie sociale peut également être utilisée en tant que résidence autonomie.</p> <p>Deux scénarios peuvent être envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>scénario n°1</u> : recrutement d'un personnel social à mi-temps</li> <li>- <u>scénario n°2</u> : reprise de l'épicerie sociale par un porteur de projet</li> </ul> <p>Ces scénarios interviennent dans le cadre de l'objectif principal de l'action, qui est la modification du portage de l'épicerie sociale.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association nationale des épiceries solidaires (ANDES) (AAP / AMI scénario n°1)</li> <li>- Porteur de projet (scénario n°2)</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Les coûts prévisionnels ont été calculés sur la base du coût d'un mi-temps mensuel, soit 760 €/mois :</p> <p><u>2023</u> : 9 120 €  <u>2024</u> : 9 120 €  <u>2025</u> : 9 120 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Scénario 1</u> : AAP / AMI "Soutenir la création d'épiceries solidaires" (à confirmer)</p> <p><u>Scénario 2</u> : Le développement des activités de l'épicerie sociale serait porté financièrement par le porteur de projet.</p>
Calendrier	<u>Recrutement d'un personnel social</u> : dès que possible (sous réserve de financements)

Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation de l'aire de l'épicerie sociale (observation d'une augmentation de la fréquentation par rapport au portage actuel).</li> <li>- Rythme de diminution de la précarisation des populations fragilisées.</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le développement de l'épicerie sociale poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux individus</li> <li>- Amélioration des équipements publics et sociaux et du cadre de vie</li> <li>- Augmentation des entreprises et des coopératives sociales</li> </ul>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 4.4

# Création d'une aire de camping-car

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Création d'une aire de camping-car
Action n°	4.4
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Chateau
Description de l'action	<p>La création de cette aire répond à un enjeu d'élargissement de l'offre des équipements communaux disponibles.</p> <p>Le prestataire sélectionné est la société CAMPING-CAR Park, premier réseau d'aires d'étape et d'aires de services. La commune de Brienne-le-Château a autorisé, sous le régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, la société CAMPING-CAR Park à exploiter l'aire de stationnement pour camping-cars et à y effectuer toutes les opérations nécessaires à la gestion, la promotion et la commercialisation de l'aire pour camping-cars.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Société CAMPING-CAR Park</li> <li>- EPF</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p><u>Coûts de fonctionnement</u> :</p> <p>2023 : 3 481 € 2024 : 4 312 € 2025 : 4 598 €</p> <p><u>Coûts d'investissement</u> :</p> <p>133 779,48 € (travaux) + 63 422,40 € (équipement) = 197 221,88 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>*Phase d'investissement</u> : à déterminer</p> <p><u>*Phase d'exploitation</u> : chiffre d'affaires tiré de l'exploitation commerciale de l'aire</p> <p>Exemple pour l'année 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-CA prévisionnel d'exploitation TTC : 28 306</li> <li>-Gestion commerciale CCP TTC : 10 258 €</li> <li>-Total recettes TTC pour mairie Brienne-le-Château : 18 048 €</li> </ul>
Calendrier	A déterminer
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation de l'aire de camping-car</li> <li>- Taux d'impact sur le tourisme local et l'attractivité du territoire</li> </ul>

Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une aire de camping-car poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"><li>- Viabilisation et aménagements de terrain</li><li>- Retombées fiscales</li><li>- Meilleure utilisation du foncier</li><li>- Amélioration des équipements publics et sociaux et du cadre de vie</li></ul>
Annexes	Annexe 1 : plan d'aménagement de l'aire de camping-cars Annexe 2 : exemples d'équipements peints dans d'autres communes

## Annexe 1 : plan d'aménagement de l'aire de camping-cars



Annexe 2 plan d'aménagement de l'aire de camping-cars

EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS PEINTS



**Dienne (15)**



**St Pierre de Chartreuse (38)**



**Villandry (37)**



## FICHE ACTION N° 4.5

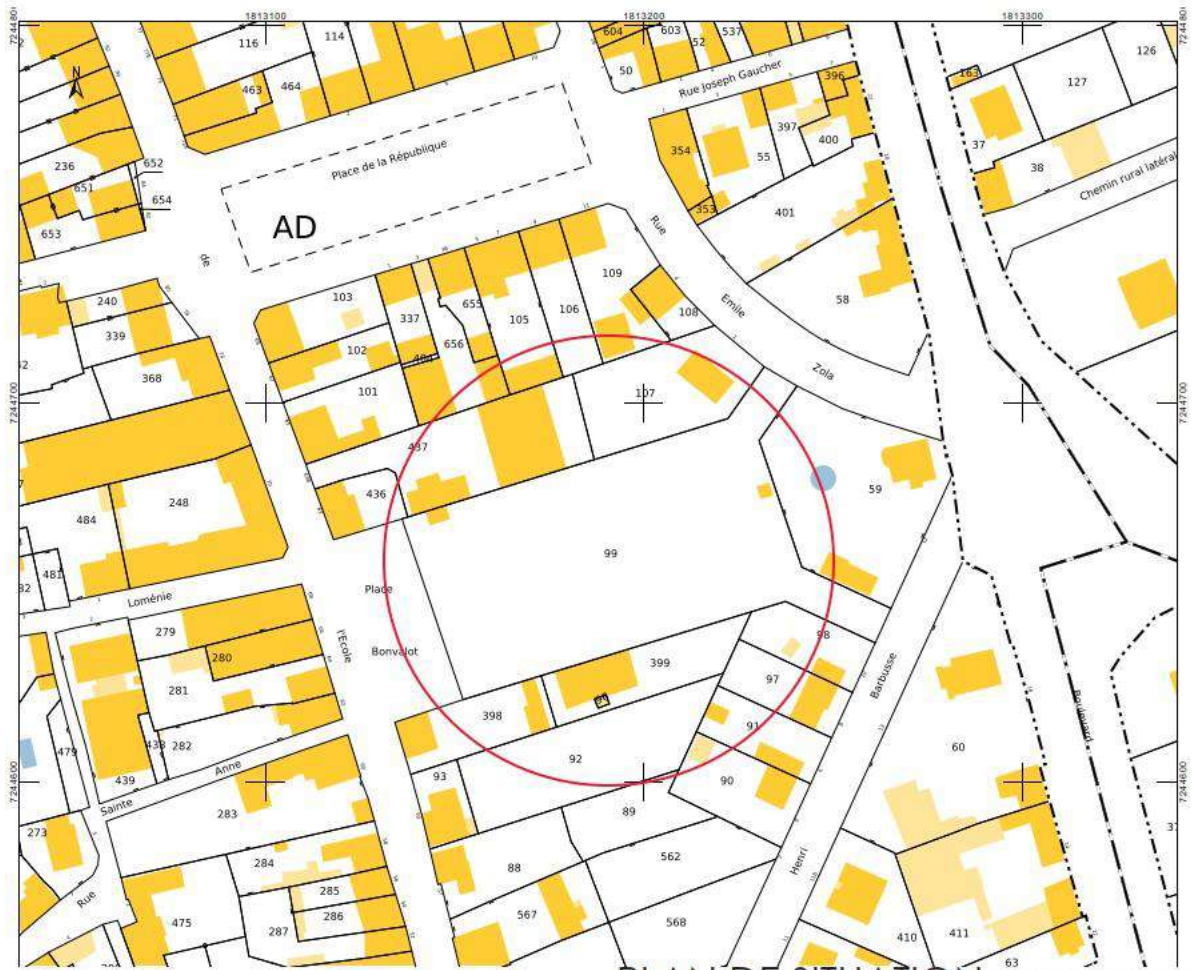
### Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle
Action n°	4.5
Statut	En projet / Validée / <b>Livrée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Afin de répondre aux besoins des habitants et des professionnels de santé de la commune de Brienne-le-Château et alentours, la commune a décidé la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle.</p> <p>Ce projet est destiné à pallier l'offre de soins déficitaire sur le territoire de la commune mais aussi sur celui des communes voisines situées dans un rayon de 10 km, ce qui représente plus de 5700 habitants. L'objectif est de permettre à des professionnels de santé de se regrouper et ainsi de leur offrir de meilleures conditions de travail en bénéficiant d'équipements communs mais surtout de la possibilité d'une collaboration étroite et d'une coordination efficace. L'objectif est également de disposer d'une qualité de soins renforcée et centralisée en un lieu unique au bénéfice de la population.</p> <p>L'opération consiste en la construction d'un bâtiment neuf de 632 m<sup>2</sup> comprenant divers bureaux, salles de soins, salles d'attente, espaces d'accueil. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement composé du cabinet d'architecte Pierre SAAB de Troyes et des bureaux d'études SETI et BETC. Le projet sera réalisé au cœur de la ville, sur la place Gabriel Bonvalot, actuellement à usage de parking public, et comprendra deux pôles : un pôle médical et un pôle paramédical.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand Est</li> <li>- ARS</li> <li>- Département de l'Aube</li> <li>- UDAP</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p>Coût de l'opération sur 2022 et 2023 : <b>1 620 000 HT €</b> dont 1 300 000 € HT de travaux co-financé en deux phases (DETR-Région Grand Est et Conseil Départemental)</p> <p>En 2022, ajout d'un surcoût au projet suite au renchérissement des dépenses énergétiques. Une troisième phase de dépense est en cours d'estimation pour la pose de panneaux photovoltaïques.</p>



Plan de financement prévisionnel / définitif	<b>-Région Grand Est : 275 000 €</b> <b>-ARS : 25 000 € pour projet de santé</b> <b>-Département Aube : 250 000 €</b> <b>-DETR : 384 373 € pour la tranche 1 (attribuée) et FNADT 257 000 € (pour la tranche 2).</b>
Calendrier	Construction lancée au 1 <sup>er</sup> trimestre 2023
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Amélioration de l'accès aux soins des populations
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retombées en termes d'emploi</li> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments</li> <li>- Amélioration des équipements publics</li> <li>- Lutte contre le niveau de vacance des logements</li> </ul>
Annexes	<p>Délibération du 29/ 06/201 n° 34-2021 (création d'une MSP)</p> <p>Délibération du 13 avril 20223 n°22-2023 (Procédure de consultation des travaux)</p> <p>Annexe 1 : plan de situation géographique</p> <p>Annexe 2 : plan du rez-de-chaussée et disposition des locaux de santé</p> <p>Annexe 3 : perspectives (vue de face)</p>

## Annexe 1: plan de situation géographique



PLAN DE SITUATION, ECHELLE 1/500



Annexe 3 : perspectives (vue de face)



PERSPECTIVES

## FICHE ACTION N° 4.6

# Création d'une maison France services

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Création d'une maison France services
Action n°	4.6
Statut	En projet / Validée / Engagée/Livrée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Depuis 1974 les locaux de la mairie n'ont pas été réhabilités. Ainsi, le conseil municipal souhaite améliorer les conditions de travail des agents et garantir un meilleur accueil des usagers de la commune. Les conditions d'accueil doivent aujourd'hui pouvoir se faire dans des espaces de confidentialité et surtout respecter les distances de sécurité liées au COVID-19. Compte tenu de la promiscuité de la configuration de l'accueil actuel, les gestes barrières ne peuvent être respectés correctement. Les mesures de distanciation sociale imposées par l'épidémie impliquent de gérer l'espace différemment. Les visio-conférences vont se multiplier et ainsi des espaces doivent être créés avec du matériel modernisé et adapté. Il est nécessaire de créer un environnement à la fois motivant, fluide et sécurisant pour les équipes.</p> <p>Aussi, la commune souhaite se saisir de nouveaux outils et dispositifs innovant permettant d'améliorer l'accueil des publics et souhaite ainsi mettre en place une structure France Services, améliorant également le partenariat avec les organismes de droit commun et aussi inciter les usagers à se saisir de l'outil numérique. Ce projet répond donc à un besoin de la population locale à l'échelle communautaire évoqué pendant la campagne municipale. Le cahier des charges lié à la mise en œuvre de cette structure France Services nécessite un aménagement des locaux et un équipement technologique permettant le travail dématérialisé.</p> <p>Le présentiel et le numérique devront fusionner dans des espaces conçus pour permettre aussi bien la collaboration sur place que le travail à distance. À l'heure où les équipes recourent de plus en plus à la collaboration en visioconférence, les outils collaboratifs de dernière génération favorisent une expérience plus inclusive pour les agents et ce sur quoi ils travaillent, qu'ils se trouvent tous dans la même pièce ou dans des lieux différents.</p>



	<p>L'immobilier faisant partie intégrante de la stratégie de réussite dans l'organisation administrative, administrés et agents administratifs doivent donc bénéficier de conditions de travail et d'accueil optimal.</p> <p>L'opération consiste donc à rénover l'intérieur du bâtiment de la mairie, principalement l'accueil destiné aux usagers de la commune et de le doter d'un équipement plus performant compte tenu des enjeux de dématérialisation. Cette rénovation englobera la création d'une structure France Services.</p> <p>La structure emploi 2 agents administratifs à temps plein</p>
Partenaires	- Etat
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p><b>Montant HT : 90 900 € (gros œuvre) + 18 968 € HT (changement de fenêtres) + 8 118 € TTC (diagnostic énergétique)</b></p> <p>-Travaux intérieurs de gros œuvre pour la création des différents espaces, y compris France services : 75 183 €  -Achats de mobilier pour le fonctionnement des espaces administratifs de la mairie, y compris France services : 15 717 €</p> <p>Dépenses de personnels en 2023 :</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><b>Commune 31 366 €</b>  <b>État (DETR) : 72 720 €</b>  <b>Andra : 13 000 €</b>  <b>FNADT /FNFS 2022 : 30 000 € et 2023 : 35 000 € et 2024 : 35 000 €</b>  <b>Commune (2 postes en reliquat) : 46 557 € et participation ASP 4 672€</b></p>
Calendrier	Le dispositif France services est actuellement fonctionnel.
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation de la maison France services</li> <li>- Taux de satisfaction des usagers (sondage)</li> <li>- Taux d'accès des usagers aux services publics</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création d'une maison France services poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics et du cadre de vie</li> <li>- Aide aux individus</li> <li>- Développement de ressources pédagogiques numériques</li> </ul>
Annexes	Délibération du 20/05/21 n°27-2021

## FICHE ACTION N° 4.7

# Mise en place d'un système de vidéoprotection

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Mise en place d'un système de vidéoprotection
Action n°	12
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	<b>Fort</b> / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p>Dans un contexte d'évolution des actes de délinquance constatés sur le territoire, la commune de Brienne-le-Château a décidé de mettre en place un système de vidéo protection pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafics de stupéfiants ;</li> <li>- secourir des personnes ;</li> <li>- protéger les installations publiques ;</li> <li>- prévenir toutes formes de risques.</li> </ul> <p>Pour ce faire, un diagnostic de sûreté a été réalisé par la Gendarmerie Nationale : 16 points stratégiques ont été identifiés pour installer des caméras.</p> <p>L'opération consiste à installer 16 caméras qui seront reliées directement à la Police Municipale et en lien avec la Gendarmerie. La mise en œuvre de l'opération se fera en trois phases. La première se déroulera sur l'année 2022, l'autre sur l'année 2023 et la dernière sur l'année 2024. Les 2 premières sont mises en œuvre et terminées.</p> <p>Il est à noter que dans le cadre de cette action, une convention de sécurité entre la commune et la gendarmerie a été signée en juin 2023</p>
Partenaires	- Gendarmerie nationale
Dépenses prévisionnelles/définitives	<p><b>1<sup>ère</sup> phase : 71 885,00 HT €</b> (fourniture et pose de 5 caméras, logiciels et branchements / raccordement électrique) et <b>19 408 € (région Grand Est et 28 754€ DETR)</b> pour le branchement électrique</p> <p><b>2<sup>ème</sup> phase : Travaux 39 308 € (22 000 € FIPD et 7861 € de DETR)</b></p> <p><b>3<sup>ème</sup> phase : 6 caméras supplémentaires nécessaires (Travaux 42 132 €), FIPD en cours, dossier déposé en février 2024, DETR à voir</b></p>

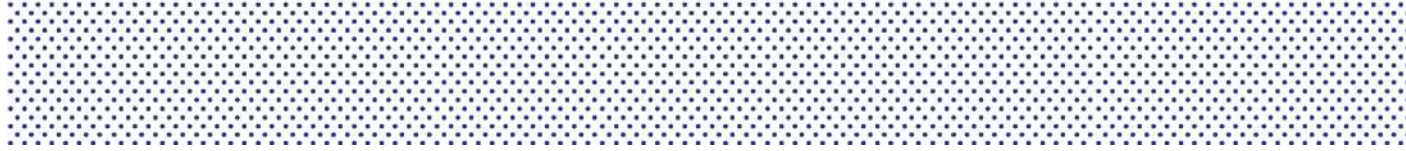
Plan de financement prévisionnel / définitif	Montant total du projet (1 et 2): <b>111 193 € € HT</b> -Maître d'ouvrage : <b>39 170 €</b> -Etat (DETR 1 et 2) : <b>36 615 €</b> -Région Grand Est : <b>19 408 €</b> -FIDP : <b>22 000 €</b>
Calendrier	Fin des travaux première phase en novembre 2022. Fin des travaux deuxième phase décembre 2023
Liens autres programmes et contrats territorialisés	Dispositif voisin vigilants en cours de déploiement
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réduction des actes de délinquance et d'incivilité</li> <li>- Taux de satisfaction des usagers (sondage)</li> <li>- Taux de réquisition des images par la gendarmerie</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place d'un système de vidéoprotection poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des équipements publics</li> <li>- Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Annexes	Audit vidéo protection gendarmerie Délibération du 10/02/22 n° 88-2023 et du 26/06/23 n° 58-2023

## FICHE ACTION N°4.8

# Rénovation des éclairages publics

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Rénovation des éclairages publics
Action n°	4.8
Statut	En projet / Validée / <b>Livrée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>Commune de Brienne-le-Château</i>
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa transition écologique, et dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie, la commune de Brienne-le-Château engage de nombreuses actions en faveur de la sobriété énergétique</p> <p>A ce titre, la commune engage la rénovation des éclairages publics, afin de permettre la mise en place d'équipements moins énergivores. Cette action passe notamment par le remplacement des 800 ampoules des luminaires par de l'éclairage led. Une première vague a été déployée dès le deuxième semestre 2023.</p> <p>Cette action s'accompagne également de la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage public la nuit, également à des fins de sobriété énergétique.</p>
Partenaires	- Etat (Fonds vert)
Dépenses prévisionnelles/définitives	- <b>17 200€</b>
Plan de financement prévisionnel / définitif	- <b>Etat (Fonds vert) : 5 160 €</b> - <b>Commune 12 040 €</b>
Calendrier	1 <sup>er</sup> semestre 2024
Liens autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Consommation électrique de l'éclairage public - Dépenses d'énergie de la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La Rénovation des éclairages publics cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la sobriété énergétique</li> <li>- Transition énergétique</li> <li>- Lutte contre la pollution lumineuse</li> </ul>
Annexes	Délibération du 26 juin 2023 (n°562023)





## FICHE ACTION N° 4.9

### Diagnostic territorial dédié à la question de la jeunesse

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Diagnostic territorial dédié à la question de la jeunesse
Action n°	4.9
Statut	En projet / Validée / <b>Engagée</b>
Niveau de priorité	Fort / <b>Médian</b> / Faible
Maître d'ouvrage	<i>CC des Lacs de Champagne et commune de BLC</i>
Description de l'action	<p>La Commune de Brienne-le-Château souhaite répondre aux besoins de l'ensemble des publics, et notamment de la jeunesse. Le territoire concentre en effet certains équipements et loisirs à destination de la jeunesse, et notamment l'un des trois Accueils Collectifs de Mineurs du territoire intercommunal. Elle s'assure également d'associer les jeunes à la vie municipale, à travers le conseil municipal jeunes.</p> <p>Pour s'assurer de la pertinence de son offre d'équipements et de services auprès de ce public spécifique, la commune participera à la mise en place d'un diagnostic territorial centré sur la jeunesse, dans le cadre du PTRTE de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne.</p> <p>Le lancement de ce diagnostic a ainsi été décidé en COPIL du PTRTE au mois de novembre 2023.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- Maison pour Tous-Centre Social</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	<i>Non définies</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<i>Non défini</i>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Novembre 2023 : vote en COPIL PTRTE en faveur du lancement d'un diagnostic jeunesse</li> <li>- 1<sup>er</sup> semestre 2024 validation du cahier des charge et choix du prestataire</li> <li>- Septembre 2024 1<sup>er</sup> COPIL</li> </ul>
Liens autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution démographique des moins de 25 ans au sein du territoire communal et intercommunal</li> <li>- Evolution de l'offre d'équipements et loisirs</li> </ul>



<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le lancement d'un diagnostic territorial centré sur la jeunesse cible les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de l'offre d'équipements et loisirs aux besoins de la population</li> <li>- Association des plus jeunes à la vie communale</li> <li>- Soutien au maintien des populations jeunes au sein du territoire communal et intercommunal</li> </ul>
<p>Annexes</p>	<p>Cahier des charges du diagnostic</p>

## FICHE ACTION N°4.10

# Acquisition de foncier pour développer l'équipement culturel de la Commune

Nouvelle  
action  
2024

Orientation stratégique	Assurer une offre d'équipements et de services large, complète et inclusive
Action nom	Acquisition de foncier pour développer l'équipement culturel de la Commune
Action n°	4.10
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Brienne-le-Château
Description de l'action	<p><u>Description et champ d'application</u></p> <p>La présente action a pour objectif l'acquisition d'un terrain foncier de 3 980 m<sup>2</sup>, dans le but de développer par la suite une nouvelle offre d'équipements pour les habitants de la Commune de Brienne-le-Château.</p> <p>Le projet se déclinera en deux temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>L'acquisition du terrain foncier de 3 980 m<sup>2</sup></b> par l'EPFGE pour le compte de la mairie,</li> <li>2. Réalisation d'un projet d'équipement, parmi lesquels seront étudiés : la construction d'un city stade, et l'agrandissement éventuel de la micro-forêt située aux abords du terrain.</li> </ol> <p>L'action s'inscrit plus largement dans la volonté de la Commune de Brienne-le-Château de répondre aux besoins de l'ensemble des publics, et notamment de la jeunesse. La Commune prévoit notamment, dans le cadre d'une autre fiche action, la réalisation d'un diagnostic territorial dédié à la question de la jeunesse.</p> <p><u>Objectifs poursuivis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer de l'offre d'équipements de la Commune,</li> <li>- Répondre aux besoins de la jeunesse sur le territoire,</li> <li>- Valoriser le foncier du territoire.</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPFGE</li> <li>- Troyes Aube Habitat</li> </ul>
Dépenses prévisionnelles/définitives	[Montant total du coût du foncier et des potentiels travaux à déterminer]
Plan de financement prévisionnel / définitif	[A déterminer]
Calendrier	2025

Liens autres programmes et contrats territorialisés	Diagnostic territorial dédié à la question de la jeunesse.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<i>n.a.</i>
Conséquence sur la fonction de centralité	La Construction d'un stade poursuit les objectifs de territoire suivants, aux conséquences positives sur la fonction de centralité de Brienne-le-Château : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de l'offre d'équipements et de loisirs aux besoins de la population</li> <li>- Soutien au maintien des populations jeunes au sein du territoire communal et intercommunal</li> <li>- Valorisation du foncier de la Commune</li> </ul>
Annexes	
Date de mise à jour de la fiche	<b>21/06/2024</b>